

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 2019 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DES ENFANTS »

LE RAPPORT MORAL	3
I. PRESENTATION GENERALE	5
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	5
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	6
L'EQUIPE ASSOCIATIVE	7
NOS PARTENAIRES	9
II. LE SERVICE PETITE ENFANCE	12
III. LE SERVICE ENFANCE	15
L'ACCUEIL DE LOISIRS	15
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	20
LES SEJOURS ACCESSOIRES	22
IV. LE SERVICE JEUNESSE	24
LES OBJECTIFS DU SERVICE JEUNESSE	24
LE FONCTIONNEMENT	24
LA FREQUENTATION DES ADOLESCENTS	25
LA TARIFICATION	26
LES ACTIONS ET DISPOSITIFS « JEUNESSE »	26
BILANS ET PERSPECTIVES	27
V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE	28
LES FINALITES DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DES ENFANTS	28
LA DEFINITION DES ORIENTATIONS	28
ORIENTATION 1 : « PROPOSER UN LIEU D'ACCUEIL CITOYEN, OUVERT A TOUS »	28
ORIENTATION 2 : « FAVORISER LES RENCONTRES ENTRE LES HABITANTS »	30
ORIENTATION 3 : « DEVELOPPER L'ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS »	31
FICHE ACTION REAAP : « LA RONDE DES LEGUMES »	33
FICHE ACTION : « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 EN 2019 »	35
FICHE ACTION : « COURS DE COUTURE 2019/2020 »	37
FICHE ACTION : « SORTIE FAMILIALE 2019 »	39
FICHE ACTION : « ATELIER INFORMATIQUE 2019 »	41
FICHE ACTION : « LES ATELIERS DE YOGA »	43
FICHE ACTION : « BALADE CONTEE ET GOURMANDE 2019 »	45
FICHE ACTION : « ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE »	47
FICHE ACTION : « FORMATION SUR LES TROUBLES DES APPRENTISSAGES »	49
FICHE ACTION : « SENSIBILISATION A LA VIOLENCE »	51
FICHE ACTION : « ATELIER TRICOT »	53

LE RAPPORT FINANCIER	55
VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER	56
LES PRODUITS DE L'EXERCICE 2019	56
LES CHARGES DE L'EXERCICE 2019	60
LE RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019	65
L'ANALYSE FINANCIERE	65
ANNEXE 1 – COMPOSITION DU BUREAU	68
ANNEXE 2 – LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE	71
ANNEXE 3 – ORGANIGRAMME	73
ANNEXE 4 – LA TARIFICATION	75
ANNEXE 5 – LE RAPPORT FINANCIER 2019	79
ANNEXE 6 – LES CHARGES PREVISIONNELLES 2020	97
ANNEXE 7 – LES PRODUITS PREVISIONNELS 2020	99

LE RAPPORT MORAL

2019

- Maison des enfants -

I. PRESENTATION GENERALE

Historique de l'Association

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En Septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de dix sept enfants. En janvier 2002, un accueil de loisirs est créé et accueille entre douze et quinze enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Laetitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

À la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir trente enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à trente six enfants. Cet été là, l'accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera soixante quatorze enfants. En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à quarante places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de cent vingt cinq enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectifs atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'accueil de loisirs ouvre neuf semaines sur l'année et organise deux séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pôlados ouvre ses portes en octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance. Le journal « Taluça » fait son apparition. Ecrit par les enfants, ce journal raconte la vie de l'association.

En 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de cent mineurs et un espace de 500 m2 dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune. Cette même année, de nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, la maison des enfants participe pour la première année au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité. L'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Un diagnostic de territoire est réalisé par l'association RADAR et propose une lecture globale de la commune en 2015 : emplois, familles, ressources, habitats...

Les années 2016 et 2017 marquent le déploiement d'un nouveau secteur au sein de la maison des enfants : la petite enfance. La création d'une micro crèche associative intercommunale est validée par le Conseil d'administration. Le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche ouvre ses portes et propose un accueil de dix places pour les enfants de 0 à 5 ans.

En 2019 et en partenariat avec la commune de CHAUVÉ et la Caisse d'Allocations Familiales, l'association renouvelle son agrément Espace de Vie Sociale pour la période 2020/2023. Les activités Taps, mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires en 2014, sont arrêtées avec le retour des semaines d'école à quatre jours.

Le fonctionnement de l'association

a. Les agréments

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'association à accueillir des enfants de moins de six ans.

- Une autorisation municipale permettant à l'association de bénéficier des locaux municipaux et d'y recevoir du public.

b. Les missions

La maison des enfants a pour objet de proposer et promouvoir des activités récréatives, ludiques, culturelles, dans une démarche à visée éducative, en direction des familles, des enfants et des adolescents, en privilégiant les familles de la Commune de CHAUVÉ.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment :

- à organiser et gérer l'accueil périscolaire proposé aux élèves le matin et le soir de chaque journée d'école ;

- à organiser lors des temps de loisirs et de vacances, des accueils et séjours collectifs, avec ou sans hébergement, ainsi que toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des mineurs et de renforcer l'objet de l'association, notamment en ce qui concerne les parents, les familles, la formation des animateurs et intervenants ;

- à mettre en place toute action permettant la réalisation de son objet.

c. Les locaux

Plusieurs locaux sont utilisés par l'association sur les différents secteurs :

✘ la maison des p'tits loups, bâtiment construit par l'association en 2018, est située à proximité du village retraite. Sur un terrain de 600 m², cet établissement comprend deux salles d'activité, trois chambres, un bureau administratif, un espace « cuisine » et une salle de change.

Un jardin sécurisé permet aux enfants de profiter d'une structure de jeux et d'activités en extérieur ;

✘ la maison des enfants, bâtiment communal d'une surface d'environ 550 m², est répartie en plusieurs espaces : une salle pour les enfants de 3 à 5 ans, une salle pour les enfants de 6 à 10 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique ;

✘ la maison des jeunes, bâtiment communal d'une surface d'environ 60 m², comprend une salle avec une cuisine, un bureau, un salon et du matériel pédagogique ;

✘ des salles communales permettant l'accueil des adhérents sur des activités de loisirs : la médiathèque, la salle de motricité de l'école du parc et la salle killala.

L'équipe associative

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet social.

a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de :

- Fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution ;
- Approuver le règlement intérieur, élaboré par le bureau ;
- Décider du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrêter les actions précises en cours d'année en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles ;
- Se prononcer sur l'admission ou la radiation de membres ;
- Emettre toute suggestion et proposition favorisant l'obtention de financements nécessaires aux projets agréés par lui ;
- Définir des groupes de travail et de réflexion ;
- Valider le recrutement du directeur/trice ;
- Autoriser le Président à conclure tout accord cadre utile à la réalisation des objectifs de l'association ;
- Décider du barème annuel des cotisations.

Le C.A.¹ a été en partie renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2019. Composé de treize membres, celui-ci a élu Nadège DEPRESLE aux fonctions de Présidente, au C.A. du 03 juillet 2019.

Deux représentants de la Commune de CHAUVÉ peuvent également, en tant que membres de droit, participer au C.A. sans toutefois prendre part aux votes.

En 2019, les administrateurs ont déployé plusieurs projets associatifs : le renouvellement de l'agrément Espace de vie sociale, la mise en place du prélèvement automatique, la nouvelle tarification pour la micro crèche, l'organisation de stages pour les enfants de 9 ans à 11 ans, l'ouverture de la maison des jeunes les vendredis soirs.

Ces thématiques n'ont pas été toutes préparées en C.A. L'association a fait le choix de créer des commissions dans lesquelles chaque administrateur a pu s'investir : une commission « employeur » et une commission « finance ». Celles-ci préparent les dossiers pour que, lors des C.A., les administrateurs puissent avoir toutes les informations nécessaires avant de voter les propositions inscrites à l'ordre du jour.

d. Les commissions

La commission « employeur »² prépare l'ensemble des décisions concernant le recrutement, le suivi et la gestion administrative du personnel (suivi des missions, des congés payés, etc.) et organise le plan de formation. Celle-ci se réunit ponctuellement en fonction de l'actualité de l'association.

La commission « finance » définit les orientations budgétaires de l'association, suit la comptabilité et la trésorerie, établit une analyse financière et contrôle la réalisation des investissements. Cette commission est composée de trois administrateurs et de deux représentants de la Commune de CHAUVÉ.

e. L'équipe salariée

L'association comprend douze salariés³, répartis sur les postes suivants : un directeur, un directeur adjoint, une directrice de micro crèche, une responsable enfance, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de

¹ Cf. Annexe 1 « Composition du bureau », p.68

² Cf. Annexe 2 « Gouvernance associative », p.71

³ Cf. Annexe 3 « Organigramme », p.73

puériculture, un animatrice petite enfance et cinq postes d'animateur. Les salariés, en fonction des services, sont répartis sur trois sites : la maison des enfants, la maison des jeunes et la maison des p'tits loups.

Les fonctions de communication sont réalisées par Nolwenn BRELET, salariée de l'association.

Laëticia BOUGHANMI, responsable pédagogique du secteur enfance, est revenue dans l'association au 1^{er} septembre 2019 après un congé maternité d'un an. Nous remercions Davy RAMIREZ pour le remplacement qu'il a effectué sur l'exercice 2018/2019.

Nous remercions particulièrement Chloé SEGUINEAU, animatrice qui a effectué de nombreux remplacements sur le secteur enfance, pour son investissement auprès des enfants depuis deux ans.

Nous saluons l'investissement des salariés, titulaires et remplaçants, qui ont assuré l'accueil des enfants, des adolescents et, plus largement, de tous les adhérents tout au long de cette année 2019.

f. Le service comptable

En concertation avec l'A.F.R. de CHAUMES EN RETZ, l'association a conclu, à partir du 1^{er} janvier 2015, une convention pour la création d'un poste mutualisé de comptable. Employée par l'A.F.R. et mise à la disposition de la M.D.E., Anne BELLANGER est intervenue tous les lundis et mardis, pour un volume hebdomadaire de dix heures.

g. Bilan des formations

Le plan de formation 2019 avaient pour objectifs de :

- ✓ Sécuriser les pratiques professionnelles en lien avec l'accueil de public vulnérable ;
- ✓ Renforcer des compétences professionnelles en cours d'acquisition par certains salariés.

Pour l'exercice 2019, dix salariés auront eu accès à des formations professionnelles :

FORMATIONS 2019	FABER & MAZLISCH 1	FABER & MAZLISCH 2	Les émotions & leurs régulations	Observation du jeune enfant	Cadre et limite éducatifs	B.A.F.A Base	B.A.F.A Approfondissement	Gestion administrative & financière	Master Sciences de l'éducation	Développement sensorimoteur du bébé
BITAUDEAU Patricia				X						X
BOUGHANMI Laëticia										
BOURDOISEAU Antoine								X		
BRELET Nolwenn										
BUTON Marion	X									X
CAMUS Alexandra		X			X					X
COUTON Florian										
DOUSSET Sylvie										
HÉRIVAUX Maxime								X		
HORTHEMEL Louise						X			X	
LEROUX Fiorenza	X									
PELEGRIN PARDOU Manon			X							X
LABART Manon						X	X			
BELLANGER Anne								X		

Sur les dix sessions déployées en 2019, trois formations ont concerné le départ d'au moins deux salariés de l'association pour y participer.

Pour financer l'ensemble de ces charges, l'association a sollicité l'O.P.C.O. Uniformation, organisme en charge de la formation professionnelle dans la branche de l'animation. Il est remarqué, en 2019, que plusieurs dossiers

n'ont pas l'objet d'un financement intégral par Uniformation, contrairement aux années précédentes. Dans ces dossiers, les charges de personnel et de remplacement n'ont pas été retenues pour le financement des formations.

Les informations budgétaires concernant le plan de formation 2019 sont notifiées dans le compte de résultat 2019, annexé au rapport d'activités.

Nos partenaires

La maison des enfants bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

a. La communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz

Avant le 1^{er} janvier 2019, les compétences « Enfance et Jeunesse » étaient exercées par les communes et se traduisaient par des partenariats locaux entre les opérateurs d'animation et les collectivités locales. En 2019, un transfert de ces compétences a été réalisé au profit de la communauté d'agglomération PORNIC AGGLO – PAYS DE RETZ. Cette modification des champs de compétences ne devenant opérationnelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue entre l'association et cette collectivité sur la période 2020/2021.

À terme, ce partenariat se traduira de différentes manières :

La communauté d'agglomération apportera une aide financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux communautaires.

Elle apportera un soutien humain en permettant à l'association de faire appel à ses services administratifs et techniques.

Nous remercions Monsieur le Président ainsi que son conseil communautaire et les services administratifs pour leur accompagnement vers ce partenariat à créer pour les années à venir.

b. La commune de CHAUVÉ

La commune de Chauvé, partenaire de l'association depuis sa création, aide la maison des enfants de différentes manières :

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux municipaux. À partir du 1^{er} janvier 2020, la commune de CHAUVÉ poursuivra le financement des activités déployées par l'association dans le cadre de l'Espace de vie sociale.

La convention pluriannuelle d'objectifs, rattachée aux services Enfance et Jeunesse, s'est terminée au 31 décembre 2019.

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association plusieurs locaux communaux (salle de motricité, théâtre et salle de sport ainsi que le minibus communal).

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la médiathèque de Chauvé. Les enfants participent à divers ateliers culturels mis en œuvre tout au long de l'année : *lecture de contes, spectacles vivants...*

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que son conseil municipal, les services techniques et administratifs et les services généraux pour leur soutien et implication auprès de notre association.

c. La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison des enfants à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « enfance » et « jeunesse ». Celles-ci financent notre établissement à hauteur de 0.54 € par heure de « présence enfant ».

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2015, la maison des enfants a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Une convention d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » a été conclue en décembre 2015 et a été appliquée pour les exercices 2016 à 2019. Elle a été reconduite pour la période 2020/2023.

d. Le Conseil Départemental de Loire Atlantique

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale grâce, notamment, à l'investissement de celui-ci dans le secteur de la jeunesse et de l'accompagnement aux projets jeunesse/citoyenneté. Il a pour but d'aider financièrement les projets en faveur de la jeunesse qui soutiennent l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens intergénérationnels.

En 2019, notre association a reçu une subvention de 1 500 euros pour proposer aux jeunes de se mobiliser sur le fonctionnement de leur local : organisation de soirée, programmation scolaire et estivale, mise en place d'un dispositif « Argent de poche », complémentaire du Passeport jeune volontaire. Ces différentes actions ont pu être réalisées sur une nouvelle amplitude d'accueil, lors des vendredis soirs.

Autre service du département, la protection maternelle et infantile (PMI), placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental, est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants en assurant la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Depuis 2019, l'association participe également au « Réseau Vie Sociale », animé et coordonné par le Conseil départemental, afin d'échanger sur les actions à caractère sociale présente sur l'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz.

e. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrémentation des A.C.M. et en assure le contrôle.

La maison des enfants doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

La D.D.C.S. est également un partenaire privilégié de l'association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

En 2019, l'association a bénéficié d'un nouveau financement pour la maison des jeunes dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Cette enveloppe pluriannuelle, échelonnée sur les exercices 2020 à 2022, vient renforcer le financement d'un poste de travail sur la maison des jeunes. Pour 2020, cette aide était de 7 107 euros.

f. La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.E. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : Cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44 Elle sécurise le fonctionnement de la M.D.E. puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;

- ✓ Une convention d'adhésion : Cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

g. Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Isabelle PETIT, éducatrice de jeunes enfants et coordinatrice du R.A.M. sur la Communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, propose un atelier avec les assistantes maternelles, soit une matinée par mois. Ces rencontres ont lieu à la maison des enfants.

II. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Service ouvert depuis le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche accueille les enfants âgés de deux semaines à six ans dans un bâtiment de 108 m² dédié à la petite enfance. La capacité d'ouverture est de dix enfants et d'une place d'urgence.

a. Les objectifs de la micro crèche

Il est présenté ci-dessous les quatre orientations que l'équipe éducative souhaite mettre en place tout au long de l'année dans la micro crèche :

- ✕ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté ;
- ✕ Favoriser les développements psychomoteurs et cognitifs de chaque enfant ;
- ✕ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- ✕ Développer l'éveil des enfants à travers la découverte de leur environnement.

Ces objectifs sont questionnés tout au long de l'année par les salariés.

b. Le fonctionnement

La micro crèche est ouverte quarante neuf semaines par an, avec une fermeture administrative de deux semaines en août et d'une semaine en décembre.

Quatre salariés accompagnent les enfants à l'année : une infirmière de puériculture (Directrice), une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une animatrice petite enfance.

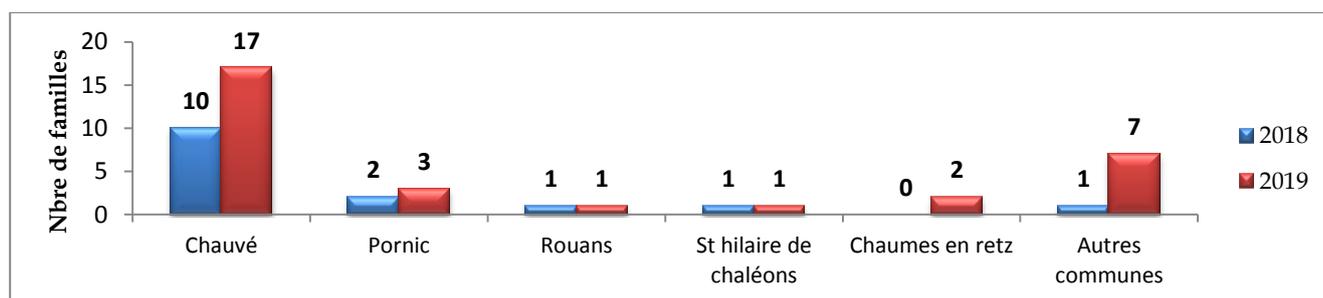
Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h30. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. En fonction de l'accueil choisi, les familles remplissent un dossier administratif et un contrat est conclu sur une période déterminée.

Une prestation de restauration est proposée aux enfants, selon leurs besoins et les demandes des familles.

L'équipe éducative propose des activités adaptées aux différents enfants, en respectant leur rythme, leurs habitudes de vie, leur éveil.

c. Les données sociologiques

La micro crèche est un service ouvert à toutes les familles du pays de retz. Pour 2019, la répartition des familles, par commune, est présentée par le tableau suivant :

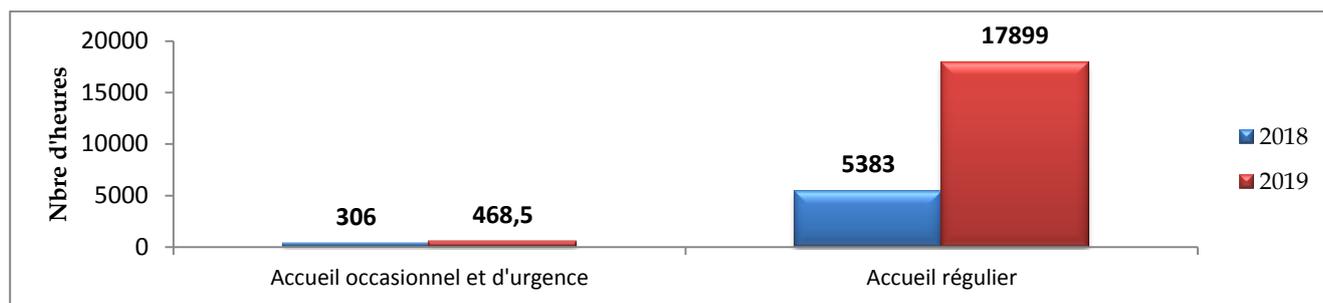


Ce tableau intègre toutes les familles ayant eu besoin de la micro crèche entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

L'attractivité communautaire de ce service peut être remarquée, avec un ratio de 58 % des familles issues de la commune de Chauvé et un ratio de 42 % des familles issues des communes environnantes.

d. La fréquentation de la micro crèche

Plusieurs modalités d'accueil sont proposées aux familles. La fréquentation des enfants, selon ces modalités, se répartit de la manière suivante :



Les heures réalisées dans le cadre d'un contrat et sur un accueil régulier sont majoritairement représentées au sein de la micro crèche, soit 97% des heures totales 2019.

Les heures d'accueil occasionnel sont relativement faibles mais elles ne représentent pas le mode de garde principal visé par ce service. Le déploiement des outils de communication, la participation de l'association aux réseaux « Petite enfance » et la reconnaissance des familles vis-à-vis du service proposé devraient permettre d'étoffer ce mode d'accueil.

Les 18 367 heures réalisées en 2019 traduisent un taux d'occupation de 68%, pour une amplitude d'ouverture de 07h30 à 18h30, du lundi au vendredi, pour dix enfants et pour 49 semaines d'ouverture (26 950 h). Si certains horaires sont peu utilisés par les familles (07h30/08h00 et 18h00/18h30), ce taux de remplissage traduit une importante fréquentation tout au long de l'année.

e. La tarification

La tarification prend en compte plusieurs critères dont la composition familiale, les ressources des familles et la durée du contrat. Elle est identique pour toutes les familles résidentes dans le Pays de retz. En fonction du plafond des ressources et des heures appliquées au contrat, un coût horaire est établi. Un devis peut être fourni à la famille en amont afin de connaître le coût mensuel.

Les couches et les repas sont inclus dans le tarif horaire de la micro crèche (sauf le lait infantile « Premier âge »).

Le 1^{er} mars de chaque année, la tarification des contrats d'accueils réguliers est révisée en fonction du montant des revenus nets imposables et des plafonds de ressource définis par la C.A.F.

f. Bilan et perspectives

Cette deuxième année de fonctionnement est venue confirmer l'intérêt de porter ce type de service auprès des habitants du territoire.

Les quatre premiers mois d'ouverture avaient démontré un déséquilibre financier, les produits étant insuffisants par rapport aux prévisions budgétaires. Considérant cette situation, le conseil d'administration a souhaité modifier la tarification de ce service et a proposé de nouveaux contrats aux familles à partir du 01 avril 2019. Cette décision permet aujourd'hui d'assurer la pérennité de la micro crèche.

L'activité importante de la micro crèche n'a pas suffi à combler les demandes des familles et de nombreuses sollicitations n'ont pu aboutir, faute de place disponible.

De nombreux projets ont également été élaborés tout au long de l'année. Le projet « mini-lecteurs » en partenariat avec la médiathèque de Chauvé ainsi que le Relais Assistantes Maternelles de Pornic réunit enfants, professionnelles de la micro-crèche et assistantes maternelles. Il s'agit avant tout d'un moment de partage autour de la littérature enfantine, à raison d'une rencontre par mois, en alternance à la médiathèque et à la micro-crèche.

En dehors des temps « mini-lecteurs », les enfants se rendent régulièrement à la médiathèque, notamment pour renouveler les prêts de livre pour la micro-crèche.

Un projet « rencontres intergénérationnelles » a été proposé pour initier les rencontres entre les enfants et familles de la micro-crèche et les personnes du village retraite, notamment à travers la création d'un potager à proximité. Quelques heures passées tous ensemble pour la plantation et l'entretien ont été ponctuées de temps forts comme la récolte des légumes. Ce projet se poursuivra en 2020 avec différentes activités partagées à la micro-crèche (chant, jeux, cuisine...).

Après une première année sur le thème de la nature au fil des saisons pour décorer la crèche et proposer des activités, c'est précisément autour des animaux que cela s'est poursuivi en 2019. Ce projet visait à familiariser les enfants avec le monde animal. Il s'est mis peu à peu en place à travers la proposition de plusieurs sorties en partenariat avec l'association Liane et quelques fermes des alentours. Ces rencontres riches en découverte permettent aux enfants d'acquérir une sensibilité, notamment dans la notion de prendre soin.

Enfin, un projet « passerelle » entre la micro-crèche et les deux écoles de Chauvé s'est créé. Il s'agit d'une première découverte du milieu scolaire sur une matinée. Les enfants prennent ainsi connaissance des lieux et du déroulement d'une demi-journée à l'école. Sur quelques fins de journée, les enfants de la micro-crèche ont pu également découvrir l'accueil périscolaire.

Parallèlement, les professionnelles ont pu participer à des projets existants tels que le « Mois du tout-petit » en accompagnant les enfants voir un spectacle sur une commune environnante.

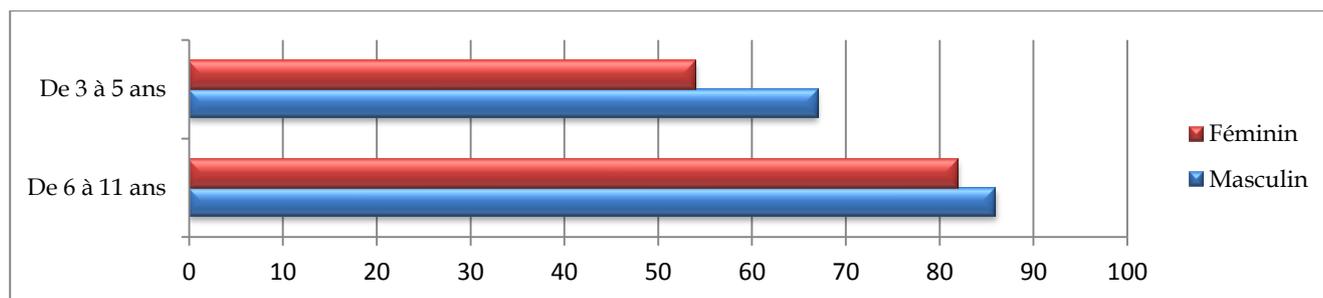
Sur toute l'année, l'équipe a également pu accompagner de nombreuses stagiaires sur le chemin de la professionnalisation à travers l'observation, la participation aux temps quotidiens et l'évaluation.

III. LE SERVICE ENFANCE

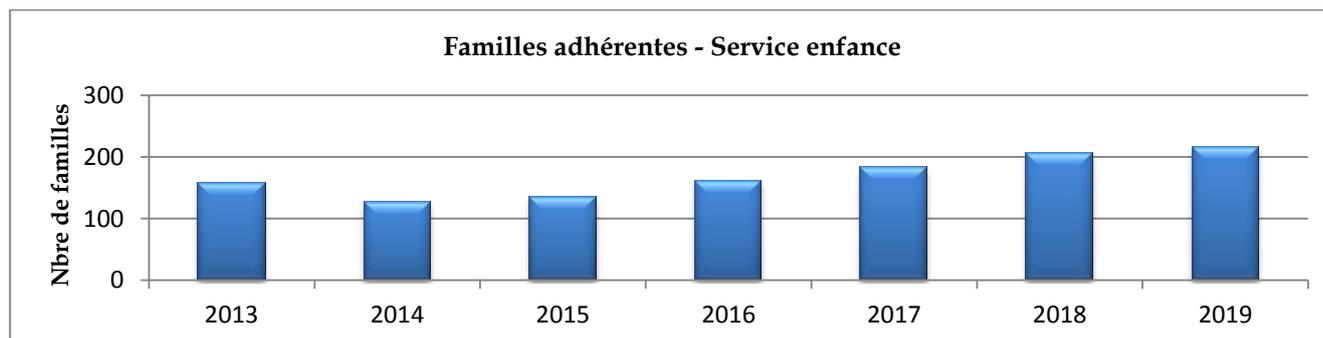
La Maison des enfants met en œuvre deux services en faveur de l'enfance : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

En 2019 et sur l'ensemble des services mentionnés ci dessus, la maison des enfants a accueilli 289 enfants, dont 153 garçons et 136 filles, répartis en 200 familles.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des enfants en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge donne le tableau suivant :



Le nombre de familles adhérentes à l'accueil de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux séjours est en légère augmentation en 2019 :



En 2019, le nombre d'individus adhérents issus d'une adhésion familiale est de 350.

L'accueil de loisirs

a. Les objectifs de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 12 ans lors des mercredis, vacances scolaires et vacances estivales. Pour l'année 2019, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient les suivants :

- * Offrir une meilleure qualité d'accueil aux enfants ;
- * Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement ;
- * Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions.

Ces objectifs représentent le fil conducteur de l'équipe pédagogique. Ils sont, à ce titre, questionnés tout au long de l'année pour se rapprocher le plus possible des objectifs visés.

b. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert à différentes périodes de l'année et le fonctionnement peut varier en fonction de celles-ci :

Les mercredis

L'accueil de loisirs a été ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire 2019, sur les horaires d'ouverture de 12h00 à 19h00, de janvier à juillet 2019, et de 07h30 à 19h00, de septembre à décembre 2019.

La réforme des rythmes scolaires s'est traduite par le retour de la semaine scolaire à quatre jours sur la commune de Chauvé, à partir du 1^{er} septembre 2019. Ainsi, pour proposer un service adapté aux demandes des familles, l'association a défini un fonctionnement en demi journée, permettant des réservations sur le matin et/ou l'après midi, avec ou sans le repas.

Cette nouvelle organisation entre dans la déclinaison du Plan mercredi déployé par l'État en 2018.

Les vacances scolaires et estivales

L'accueil de loisirs a été ouvert pendant les vacances scolaires et estivales, hormis la période de fermeture administrative, la dernière semaine du mois de décembre.

L'accueil lors des vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00. Cette organisation semble satisfaire la plupart des familles.

Les inscriptions des petites et grandes vacances ont été modifiées pour stabiliser les inscriptions et éviter des variations importantes d'enfants. Un système de forfait est mis en œuvre avec une réservation en fonction du nombre de jours de présence.

La tarification est identique à celle proposée en 2018. Elle tient compte des impacts de la réforme des rythmes scolaires mais également des demandes des familles. Un forfait « fratrie » est mis en place et diminue les tarifs des forfaits selon que la famille inscrive un enfant, deux enfants ou trois enfants.

Les inscriptions des enfants se font sous forme de réservation. Les familles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ensuite ces informations pour organiser son service (recrutement, restaurant scolaire, sortie, etc.).

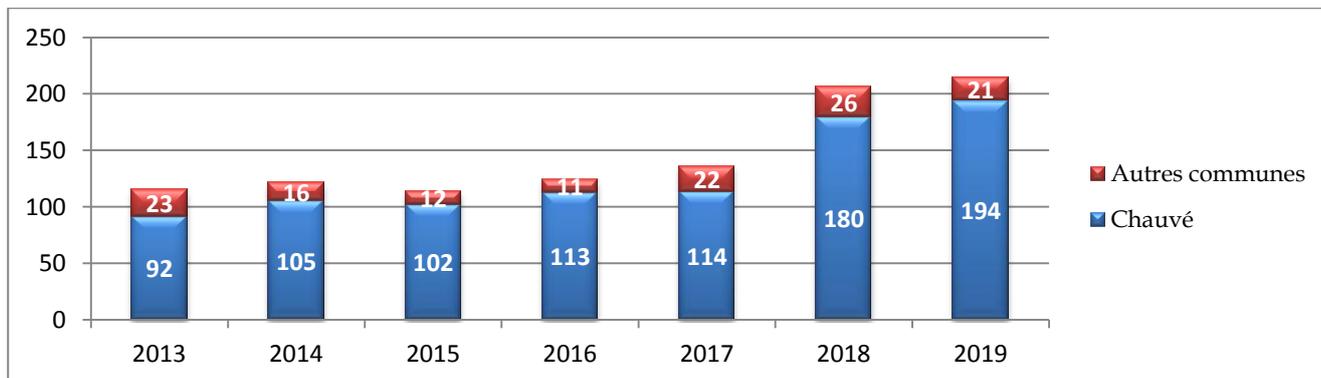
Initialement, les familles transmettaient leur réservation de forfait en amont des vacances mais pouvaient modifier leur forfait en cours de semaine. Ces réductions de forfait généraient des situations contradictoires : l'association pouvait refuser la venue de certains enfants si les effectifs étaient complets sur une journée et certaines familles pouvaient, en cours de semaine, annuler la venue de leur enfant sur ces mêmes journées. Considérant cela, le conseil d'administration a décidé, à partir du 1^{er} septembre 2019, que les forfaits ne pouvaient plus être modifiés en cours de semaine.

Des actions ponctuelles font l'objet d'une tarification particulière comme les sorties, les séjours, les veillées ou les nuitées.

La commune de Chauvé met à la disposition des associations un minibus. Celui-ci a été utilisé de nombreuses fois par la maison des enfants. Il facilite l'organisation des séjours et des sorties.

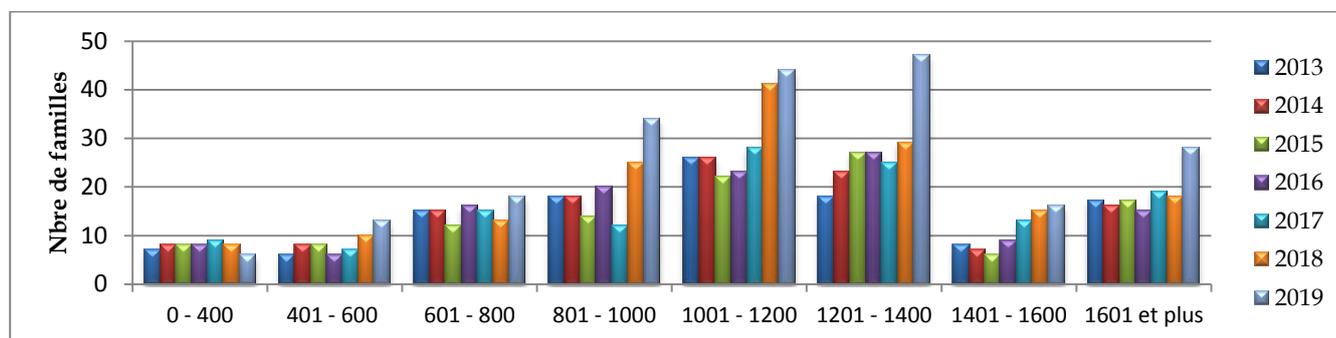
c. Les données sociologiques

L'accueil de loisirs a pour finalité d'accueillir, en priorité, les enfants de Chauvé. Nous retrouvons donc la répartition suivante des familles :



La proportion des familles habitant en dehors de Chauvé est constante depuis plusieurs années. Nous accueillons des familles de communes différentes puisque les parents travaillant sur Chauvé ou à proximité de notre commune sont intéressés par nos services.

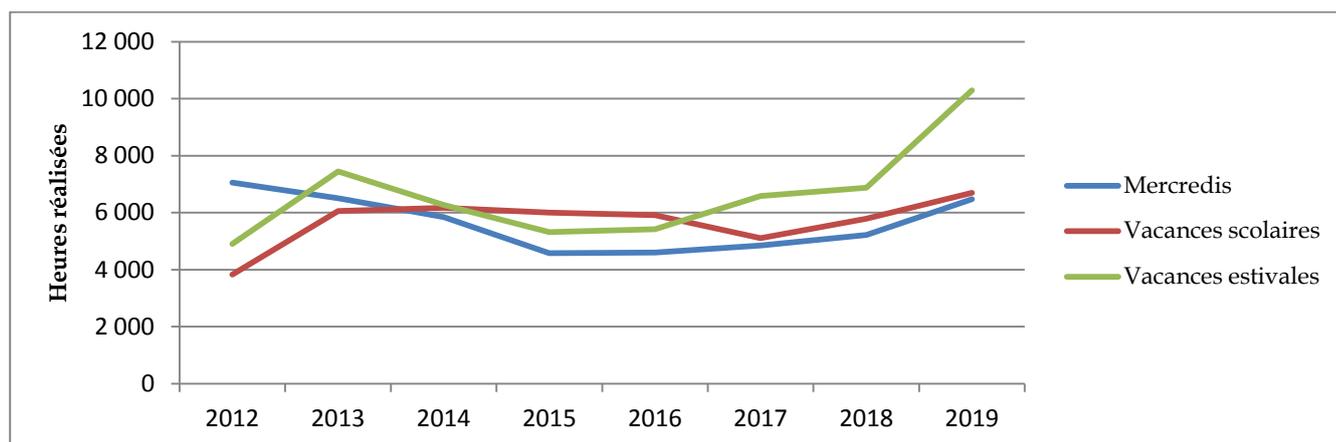
La tarification de l'accueil de loisirs est répartie en huit quotients familiaux et se décline de la manière suivante :



La maison des enfants accueille de plus en plus de famille, se traduisant par une augmentation de la répartition des adhérents sur les différentes tranches de quotients familiaux. Toutefois, il est noté une sur représentation des familles ayant un quotient familial entre 801 et 1400 euros.

d. La fréquentation de l'accueil de loisirs

La fréquentation de l'accueil de loisirs se traduit en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants de 2012 à 2019, comprenant l'activité « Péricentre » :



L'accueil de loisirs connaît une augmentation de sa fréquentation depuis plusieurs années.

Les mercredis, initialement ouverts de 12h00 à 19h00, proposent désormais une ouverture à 07h30 depuis le retour de la semaine à quatre jours d'école (1^{er} septembre 2019). De fait, cet élargissement de l'amplitude d'ouverture a généré une augmentation des heures réalisées, avec des enfants présents le matin. Il est également constaté une augmentation de la fréquentation, renforçant cette évolution positive.

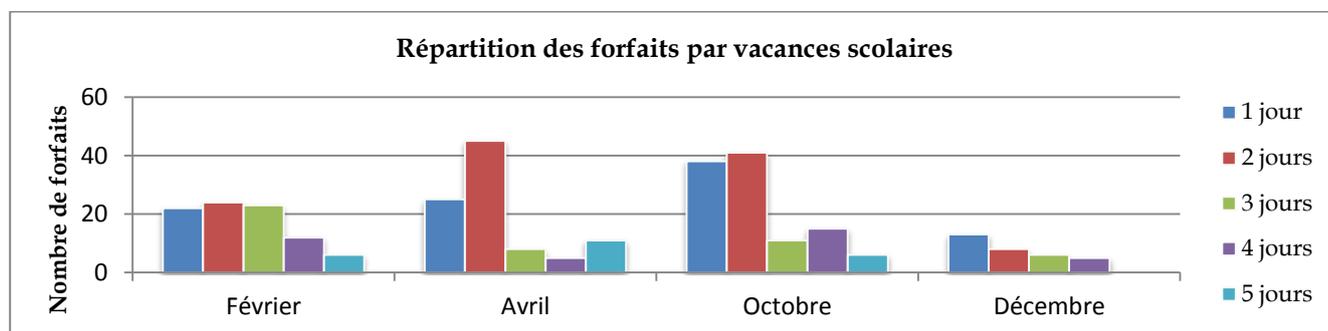
Les fréquentations des vacances scolaires et estivales connaissent également une variation positive sur les deux dernières années. La commune de Chauvé accueille une population jeune et familiale. Les statistiques issues de l'I.N.S.E.E. valorisent à 23.4% la part des habitants ayant entre 0 et 14 ans par rapport à la population communale. Cette démographie locale se traduit nécessairement par l'utilisation de services dédiés aux modes de garde des enfants et, par extension, au développement de notre secteur enfance.

De plus, l'organisation de sorties à l'extérieur, de veillées et nuitées ainsi que de nombreux séjours favorisent la bonne perception de notre établissement auprès des familles de la commune de Chauvé.

Concernant notre fonctionnement d'accueil de loisirs et la fréquentation des familles, notre organisation en forfait impose une présence des enfants entre 10h00 et 17h00. L'accueil de loisirs assure une prise en charge dès 07h30 mais l'association souhaite laisser la possibilité aux enfants de dormir un peu plus à la maison avant d'arriver sur notre lieu de vie. Nous demandons également aux familles de ne pas venir chercher leur enfant avant 17h00, les goûters étant tous cuisinés par les enfants le matin, lors d'une activité pédagogique.

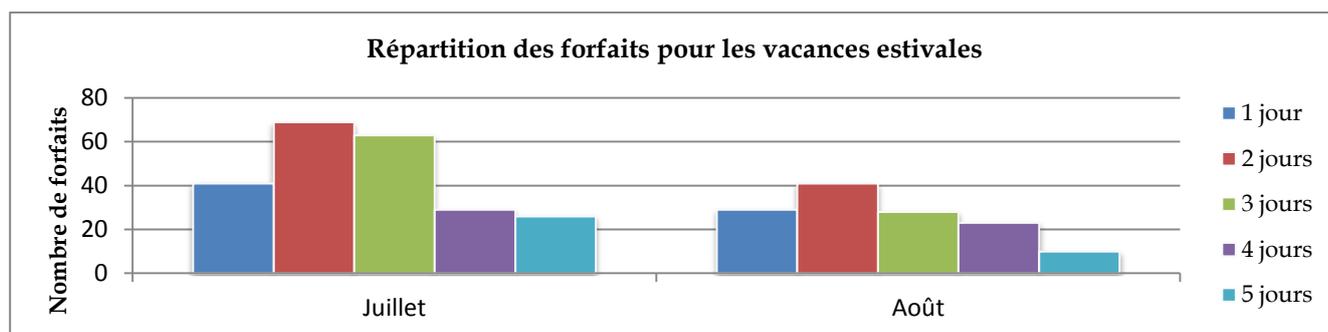
La fréquentation quotidienne n'est pas identique selon les jours concernés. Les jeudis sont très demandés par les familles, jours de sorties à l'extérieur. À l'inverse, les mercredis sont peu utilisés, les familles bénéficiant d'un congé parental et ayant gardé le mercredi comme jour de repos.

La répartition des forfaits est présentée dans le graphique ci-dessous.



La fréquentation moyenne sur les vacances scolaires est en augmentation sur les dernières années. Il peut être noté que la fréquentation des mercredis est nettement inférieure à celle des autres jours et que les forfaits « 1 jour » et « 2 jours » représentent la majorité des forfaits utilisés par les familles. Toutefois, les jours fériés positionnés sur les vacances scolaires réduisent les semaines à quatre jours et, par extension, l'utilisation des forfaits cinq jours.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, pendant les vacances estivales, se décompose ainsi :



La fréquentation moyenne des enfants lors de la période estivale est en augmentation en 2019, avec une demande plus importante au mois de juillet que les années précédentes. Cette évolution positive s'est traduite par des recrutements tardifs et ces variations des besoins des familles complexifient la planification de notre organisation. Enfin, de nombreuses inscriptions sont réalisées au dernier moment, ce qui ne facilite pas notre fonctionnement sur la période estivale.

Les forfaits « 1 jour », « 2 jours » et « 3 jours » sont majoritairement utilisés par les familles lors des périodes estivales.

e. La tarification

La tarification de l'accueil de loisirs comprend plusieurs éléments en fonction des périodes d'inscription.

Jusqu'à la période estivale, les mercredis étaient facturés en demi journée, avec la restauration et l'après midi. Depuis le 1^{er} septembre 2019 et le retour de la semaine scolaire à quatre jours, les mercredis proposent un accueil en demi-journée (matin ou après midi), en journée, avec ou sans restauration, selon une tarification au taux d'effort. Celle-ci a pour objectif d'appliquer un coût de nos services proportionnel aux ressources des familles. De cette façon, l'association espère avoir une politique tarifaire la plus en adéquation avec les capacités financières des adhérents.

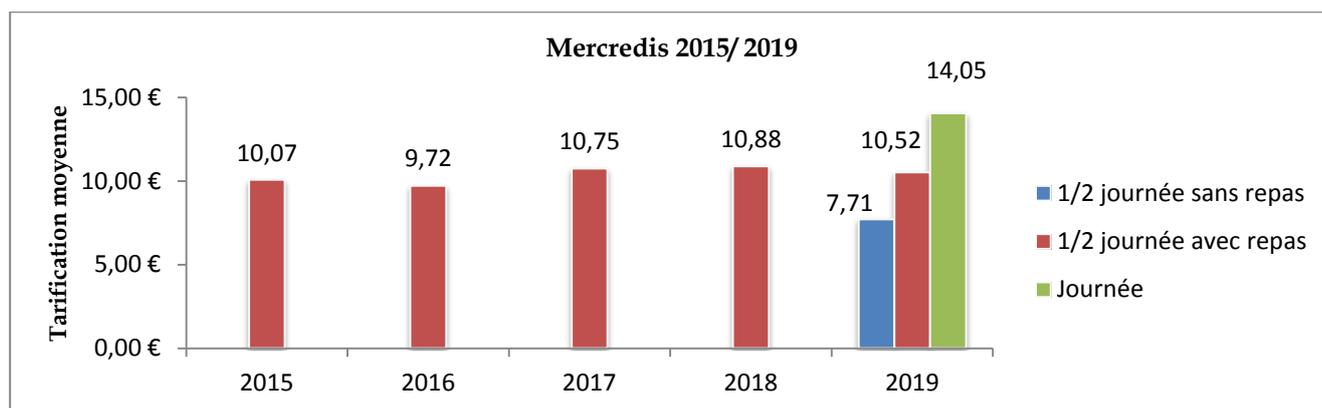
Pour les mercredis, le coût d'une journée, pour une famille, est équivalent à 1.35% du quotient familial. Le coût d'une demi-journée sans repas est équivalent à 50% du coût d'une journée. Le coût d'une demi-journée avec repas est équivalent à 80% du coût d'une journée. Toutefois, cette tarification comprend un prix « plancher » (4 €) et un prix « plafond » (22 €).

Les vacances scolaires et estivales sont, quant à elles, facturées en forfaits de un jour à cinq jours. Le forfait « 1 jour » comprend une tarification plus élevée que les autres forfaits pour éviter les inscriptions uniquement sur les jours de sortie, inscriptions qui renforcent un esprit consumériste des loisirs.

Des services annexes sont facturés en supplément : les sorties, les goûters, les petits déjeuners, les veillées et les nuitées.

La tarification⁴ intègre huit tranches de quotients familiaux. L'association, avec cette répartition, propose une tarification adaptée aux ressources des familles. Elle comprend une tarification « fratrie » avec, pour effet, de diminuer le coût des inscriptions pour les familles avec au moins deux enfants.

Les tarifs moyens des mercredis se répartissent de la manière suivante :



Les tarifs représentent le coût moyen facturé aux familles en fonction de leur quotient familial. Une augmentation du tarif moyen est constaté entre 2016 et 2018, l'association ayant fusionné l'activité « Péricentre » et l'activité « Mercredi » en une seule et unique tarification.

La mise en œuvre d'une tarification au taux d'effort, à partir du 1^{er} septembre 2019, devra faire l'objet de comparaison sur plusieurs exercices pour pouvoir identifier des variations. En l'état, il est déjà constaté que le coût d'une demi-journée, avec un repas, est moins élevé que les années précédentes.

f. Les autres services proposés lors de l'accueil de loisirs

Les transports aux activités sportives

Depuis 2014, notre association emmène les enfants en minibus aux activités sportives lors des mercredis après-midi. Ce service, facturé deux euros par mercredi, contribue à la valorisation des activités portées par des clubs sportifs de la commune de CHAUVÉ et par l'association de musique « Le triolet de retz » à CHAUMES EN RETZ : football, hand-ball, danse, chants et cours individuels (piano et guitare).

En 2019, avec le retour de la semaine scolaire à quatre jours, des créneaux supplémentaires ont été ajoutés pour faciliter aux enfants l'accès à leurs pratiques sportives : le mardi soir pour les activités encadrées par le Conseil départemental et le mercredi matin pour les activités musicales et sportives.

Le bilan sur l'année 2019 est de cent dix sept participations à ce service, soit une diminution de dix-neuf participations par rapport à 2018.

Le service de restauration

La réforme des rythmes scolaires a abouti, en 2014, à la fermeture de l'accueil de loisirs les mercredis matins et à la création d'une nouvelle répartition des temps scolaires.

Les deux écoles de Chauvé étant désormais ouvertes les mercredis matins, les familles avaient émis le souhait de pouvoir inscrire leur enfant au restaurant scolaire (midi) sans les inscrire obligatoirement à l'accueil de loisirs l'après-midi. Une enquête de satisfaction avait été réalisée en amont et démontrait que quatre-vingt familles étaient susceptibles d'utiliser ce service.

⁴ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.75

Concernant l'exercice 2019, un volume de cent quatre vingt quatre repas a été réalisé, soit une moyenne de neuf repas par mercredi sur ce service (2018 : onze repas). Avec le retour de la semaine scolaire à quatre jours, ce service n'est désormais plus proposé aux familles depuis le 1^{er} septembre 2019.

g. Bilan et perspectives

L'équipe pédagogique souhaitait aborder, avec les enfants, la thématique du respect de l'environnement. Cet axe de travail s'est traduit par la réalisation d'activités au potager, d'un projet tout au long de l'année en partenariat avec l'association Liâne autour des fleurs et des légumes, de la mise en place d'un tri sélectif adapté aux enfants, à la valorisation des déchets biodégradables (compost) et de la visite de l'Éco-centre de CHAUMES EN RETZ.

Un deuxième axe du projet pédagogique concernait la gestion des émotions, axe qui s'est traduit par la mise en place d'activités autour de cette thématique (activités manuelles), la lecture de livres abordant ce sujet et la création d'un espace snoezelen destiné aux enfants. Celui-ci permet aux enfants de pouvoir sortir d'un groupe et s'isoler dans un espace dédié à la relaxation et aux stimulations sensorielles.

L'accueil de loisirs représente un mode de garde important pour les familles de Chauvé. L'association a développé un service qui s'adapte au mieux aux demandes des parents, à l'intérêt des enfants et à l'expression d'un lieu de vie.

L'accueil des enfants lors des mercredis, vacances scolaires et estivales est complété par une offre d'animation socioculturelle plus globale : l'organisation de séjours, de nuitées et le transport des enfants sur le lieu de leurs pratiques sportives et musicales. Toutes ces actions contribuent à la valorisation d'un savoir faire éducatif, au service des enfants.

Pour faciliter l'organisation de la vie familiale, l'accueil de loisirs propose des sorties tous les jeudis, en période de vacances. De cette manière, les familles savent que cette journée est dédiée aux déplacements à l'extérieur et doivent prévoir le matériel nécessaire pour leur enfant.

Les mercredis, les vacances scolaires et estivales sont des périodes propices aux repos pour les enfants. Pour accompagner ce rythme de vie, l'association propose désormais un accueil jusqu'à 10h afin de laisser les enfants dormir plus longtemps à la maison.

L'intérêt des familles pour ce mode de garde est prégnant et l'équilibre entre la qualité des services apportés et les besoins des bénéficiaires est à questionner chaque année. L'ouverture des mercredis en journée, depuis le 1^{er} septembre 2019, permet de proposer des projets d'activités plus étoffés et valorise l'expression d'un lieu de vie.

L'accueil périscolaire

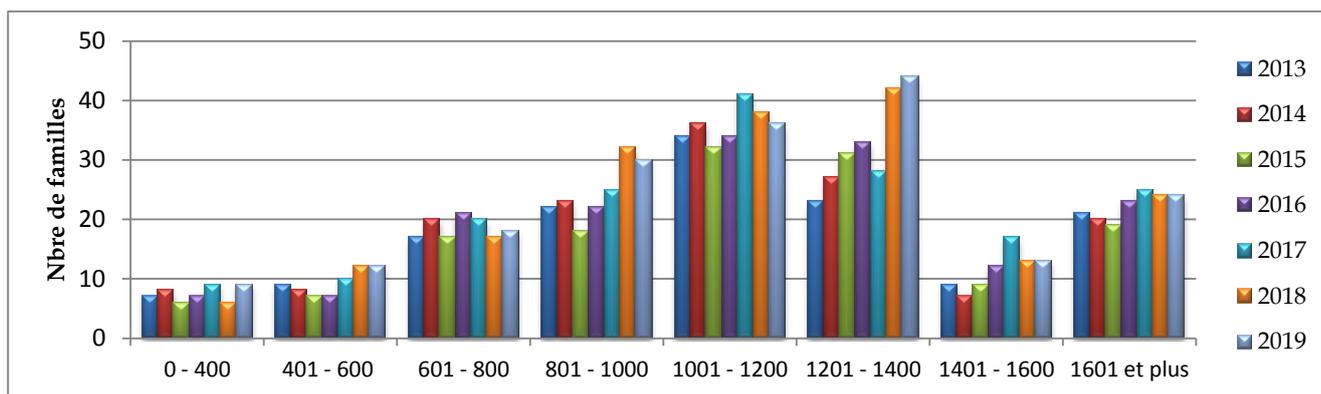
a. Les objectifs de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 ans à 12 ans, avant et après les journées d'école. Pour l'année 2019, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient identiques à ceux de l'accueil de loisirs :

- * Offrir une meilleure qualité d'accueil aux enfants ;
- * Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement ;
- * Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions.

b. Les données sociologiques

La tarification, comme pour l'accueil de loisirs, est répartie en huit quotients familiaux et se décline de la manière suivante :



Les quotients familiaux respectent la même ventilation que l'accueil de loisirs : une représentation importante des familles ayant un quotient familial compris entre 801 euros et 1400 euros.

c. Le fonctionnement

L'accueil périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire.

L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 07h00 le matin jusqu'à 09h00. Un petit déjeuner est proposé aux enfants pour leur permettre de dormir plus longtemps à la maison. À 08h40, les enfants sont répartis en fonction de leur école puis les animateurs les emmènent dans les écoles.

À partir de 16h00, les animateurs préparent le goûter des enfants et installent les espaces pédagogiques qui serviront aux enfants. À 16h20, les animateurs vont chercher les enfants dans les écoles. Arrivés à la maison des enfants, les enfants prennent un goûter et participent aux activités proposées par l'équipe pédagogique. L'accueil se termine à 19h00.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants le matin ou le soir, pour un jour ou plusieurs mois. Elles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ces informations pour organiser ce service (recrutement, petit déjeuner et goûter).

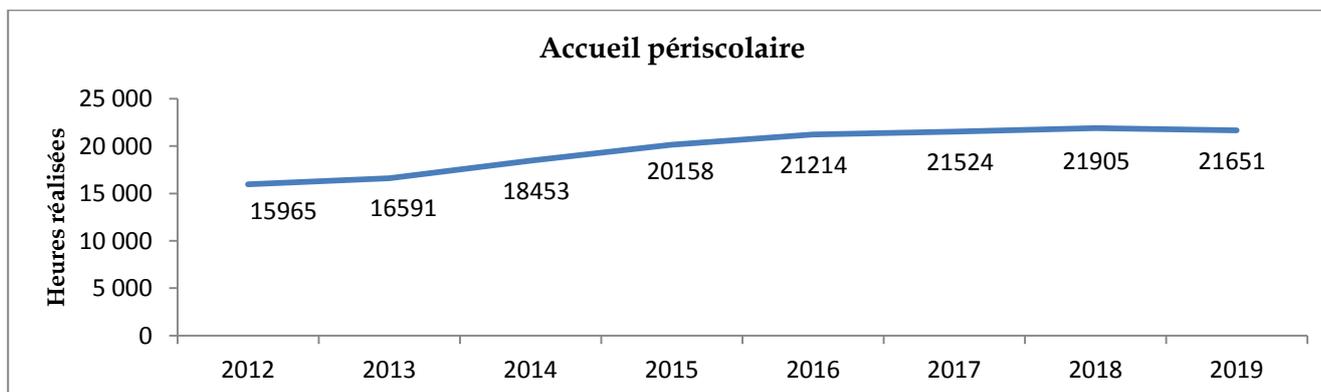
Un animateur est responsable, à chaque ouverture, de l'accueil des familles. Il contrôle les entrées et sorties dans l'établissement et centralise les transmissions d'information, de la part des familles ou de l'équipe pédagogique.

Chaque tranche d'âge a un espace spécifique et adapté aux besoins des enfants (moins de six ans ; plus de six ans). En complément, d'autres salles sont dédiées à des activités plus spécifiques : salle de motricité, dortoir, coin lecture, coin bricolage/jardinage/peinture, cuisine.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'association propose également un transport aux activités sportives organisées par le Conseil départemental.

d. La fréquentation des enfants

La fréquentation de l'accueil périscolaire se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants entre 2012 et 2019 :



L'accueil périscolaire connaît en 2019 et pour la première fois depuis sa création une légère baisse de sa fréquentation. Cette diminution est la conséquence du retour de la semaine scolaire à quatre jours et la fermeture de ce service les mercredis matins à partir du 1^{er} septembre 2019.

Par ailleurs, l'exercice 2019 a connu des taux de remplissage importants en se rapprochant à plusieurs reprises des limites des capacités d'ouverture : cent mineurs et quarante enfants de moins de six ans, réglementation issue des services de la Protection Maternelle et Infantile.

e. La tarification

La tarification de l'accueil périscolaire⁵ est effectuée en fonction des huit quotients familiaux appliqués à la maison des enfants. Les présences facturées sont réalisées à partir des quarts d'heure passés par les enfants dans l'établissement. Notre tarification comprend également la facturation des petits déjeuners et des goûters.

Si les petits déjeuners sont proposés en fonction des demandes des familles, les goûters sont, quant à eux, automatiquement donnés aux enfants pour deux raisons : l'association veut s'assurer que chaque enfant ait bien un goûter ; l'association ne veut pas qu'il y ait de disparité entre les enfants.

Concernant notre gestion alimentaire, la maison des enfants propose des goûters équilibrés, avec une part significative de produits issus de l'agriculture biologique et en respectant la saisonnalité des fruits et des légumes.

f. Bilan et perspectives

Le projet pédagogique étant partagé entre l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire, nous pouvons réaliser la même analyse des objectifs retenus.

L'accueil périscolaire est un service essentiel pour permettre aux familles d'aller travailler sur les bassins d'emploi que sont PORNIC et les agglomérations de ST NAZAIRE et NANTES. L'amplitude horaire importante de cet accueil et le fonctionnement souple des modes de réservation et d'annulation offrent une qualité de service appréciée des familles.

Plusieurs projets participent à l'animation de ce lieu de vie : des ateliers culinaires pour soutenir le téléthon, la découverte d'un artiste (musique et peinture) chaque semaine, un spectacle de fin d'année.

Le taux d'occupation devient de plus en plus important et l'accueil de nouveaux enfants, sur certains créneaux horaires, nécessiteront peut-être une adaptation du fonctionnement de ce service : nouveau local d'accueil, recrutement d'animateurs.

Les séjours accessoires

a. Les objectifs des séjours

Les séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 17 ans. Ils visent à :

- ✓ Faire découvrir les attraits de territoires différents de Chauvé ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'organisation coopérative au sein d'une vie en collectivité ;
- ✓ Favoriser l'implication des enfants en promouvant les démarches autonomes ;
- ✓ Valoriser la découverte de nouvelles activités ludiques, sociales, culturelles ou environnementales.

b. Le fonctionnement

De trois jours à cinq jours en fonction des âges, les séjours proposent un autre mode d'accueil des mineurs sur les périodes estivales. Les enfants ou adolescents partent en semaine avec une équipe d'animateurs. Ils participent pleinement à l'organisation de leurs vacances en installant le campement, en participant aux tâches de la vie quotidienne et en planifiant eux-mêmes leurs loisirs.

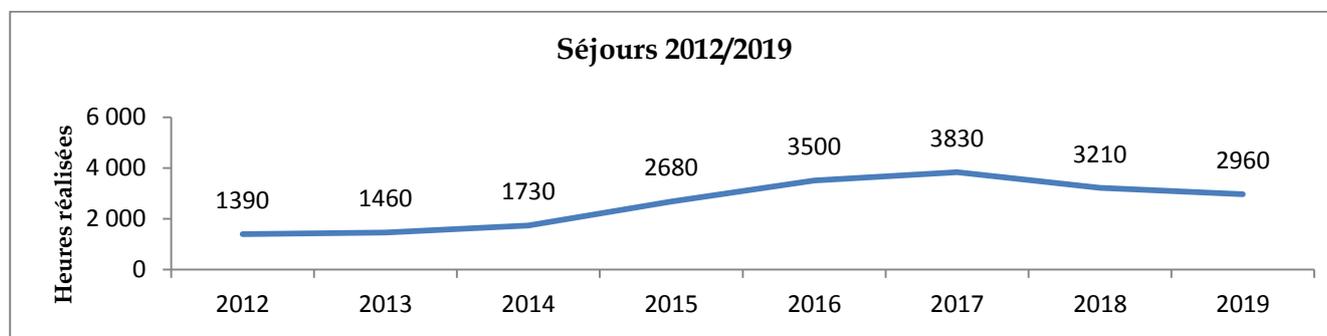
La maison des enfants emmène une partie du matériel nécessaire aux séjours et transmet, aux familles, un trousseau avec les éléments qui restent à leur charge (duvet, matelas, etc.).

⁵ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.75

En 2019, cinq séjours ont été organisés selon les tranches d'âge 03/05 ans, 06/08 ans, 09/10 ans, 11/12 ans et 13/14 ans.

c. La fréquentation des enfants

La fréquentation des séjours se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants entre 2012 et 2019 :



La fréquentation des séjours a été moins élevée que les années précédentes. Les séjours jeunesse ont accueilli moins d'adolescents qu'en 2018. Les jeunes s'inscrivent en groupe pour partir en vacances et la présence ou non d'amis sur les séjours influe sur le choix d'y participer ou non. L'association devra reprendre une dynamique d'accompagnement des jeunes pour remplir les objectifs attendus sur cette activité et poursuivre le travail entamé depuis 2012.

Les séjours des enfants de moins de dix ans ont été par contre très fréquentés et semblent correspondre à une réelle attente des familles et des enfants.

d. La tarification

Les tarifs des séjours varient en fonction du nombre de jours concernés et des activités proposées. Pour proposer des tarifs adaptés aux budgets des familles, la tarification est élaborée à partir des quotients familiaux.

En 2019, les tarifs étaient compris entre 50 € et 90 € pour les séjours de trois jours et entre 90 € et 160 € pour les séjours de cinq jours.

La tarification proposée suppose une aide financière extérieure importante pour équilibrer le budget. Les prestations de service « C.A.F. » et la part de la subvention communale fléchée pour le financement des séjours garantissent le maintien de cette activité.

e. Bilan et perspectives

La maison des enfants propose depuis plusieurs années des séjours pour les enfants de 3 à 17 ans.

En 2012, l'association avait décidé d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs séjours et proposait plusieurs rencontres dans l'année avec eux pour organiser la vie des camps. Cette organisation devait, à terme, permettre aux jeunes d'être autonomes sur l'organisation de leurs séjours. Cette phase de travail a été arrêtée. L'association devra reprendre ce travail pour pouvoir réinsuffler ces initiatives auprès des jeunes.

La C.A.F., à partir du 1^{er} janvier 2020 et dans le cadre du dispositif d'Aides aux vacances pour les enfants, pourra aider certaines familles à financer le départ de leur enfant sur des séjours accessoires d'au moins cinq jours. Cette aide pourrait conduire à augmenter la fréquentation des séjours.

IV. LE SERVICE JEUNESSE

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la maison des enfants propose des actions en faveur des adolescents de la commune de Chauvé.

Les objectifs du service jeunesse

Quatre objectifs généraux ont été définis pour structurer le fonctionnement du service jeunesse. Ils comprennent chacun deux objectifs opérationnels, selon la déclinaison suivante :

- ✱ Développer une offre de loisirs adaptée aux préadolescents et adolescents :
 - Proposer des activités culturelles, éducatives, ludiques et récréatives ;
 - Mettre en œuvre une tarification adaptée aux ressources des familles.
- ✱ Impliquer les jeunes et leurs familles dans la définition de leurs loisirs :
 - Construire la programmation des actions jeunesse et des séjours avec les adolescents ;
 - Inviter les parents à s'exprimer sur le fonctionnement des actions jeunesse.
- ✱ Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale :
 - Développer le dispositif « Passeport Jeune Volontaire » ;
 - Participer aux événements culturels et sportifs locaux.
- ✱ Accompagner les familles dans leurs fonctions éducatives :
 - Favoriser la communication entre les adolescents et leurs parents sur la définition d'un cadre éducatif ;
 - Organiser une action autour du rôle éducatif des parents.

Le fonctionnement

Tous les adolescents peuvent participer aux activités jeunesse mises en place par la maison des jeunes s'ils respectent les deux conditions suivantes : avoir plus de dix ans et être adhérents de l'association.

Deux types d'adhésion sont proposés : l'adhésion familiale ou l'adhésion individuelle. Ces adhésions sont valables un an, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'adhésion familiale (21 €) permet aux jeunes et à l'ensemble des membres de leur famille d'accéder à tous les services proposés par la maison des enfants : accueil de loisirs, accueil périscolaire, séjours, actions jeunesse, actions tous publics.

L'adhésion individuelle (4 €) permet aux jeunes de s'inscrire aux activités de la maison des jeunes et aux séjours.

Un dossier d'inscription doit également être complété pour finaliser l'inscription des adolescents : un dossier administratif, une fiche sanitaire, une photocopie d'assurance en responsabilité civile et une attestation de quotient familial.

Les temps d'accueil du secteur jeunesse sont organisés en plusieurs activités distinctes, présentées ci-dessous.

a. Les mercredis et les vendredis à la maison des jeunes

Ouverte les mercredis sur la période scolaire, de 14h00 à 18h et les vendredis de 17h30 à 22h00, la maison des jeunes propose des animations dans la salle St martin pour les adolescents de 10 ans à 17ans (mercredi) et de 13 ans à 17 ans (vendredi).

Ces temps d'ouverture sont encadrés par le responsable du service jeunesse et un animateur jeunesse. Une fois la cotisation annuelle réglée, toutes les animations proposées lors des mercredis sont gratuites. Les animations du vendredi peuvent, en fonction des thématiques, faire l'objet d'une tarification.

Douze jeunes sont accueillis, en moyenne, par mercredi, avec une variation allant de trois jeunes (fréquentation la plus basse) à vingt jeunes (fréquentation la plus haute). Toutefois, certains jeunes de la commune ont fréquenté ce service sans aboutir à la conclusion d'un dossier d'inscription.

Il est noté que le fonctionnement de la maison des jeunes, lors des mercredis après-midi, questionne la place de l'animateur et l'organisation mise en œuvre par la maison des enfants. De nombreux jeunes souhaiteraient participer à la vie de ce service mais leurs parents ne souhaitent pas réaliser de dossier administratif pour diverses raisons : peur du coût de l'accueil ou désintérêt pour celui-ci, réalisation de démarches administratives supplémentaires, etc. Toutefois, sans l'accomplissement de ces démarches, l'association ne peut pas déclarer les heures d'encadrement de ces jeunes et bénéficier des prestations de service de la CAF. De la même manière, l'animateur est tenu de respecter un taux d'encadrement pour accueillir les adolescents et la participation de jeunes non-inscrits diminue la capacité d'accueil de ce service.

La mixité des tranches d'âge, sur le même lieu et aux mêmes horaires, freine le travail réalisé par les animateurs. Certains jeunes, de plus de 14 ans, ne souhaitent pas fréquenter les mêmes espaces que les enfants de dix ans et ne participent plus aux activités de la maison des jeunes sauf sur des actions ponctuelles.

b. Les animations lors des vacances scolaires et estivales

Depuis 2014, la maison des enfants propose des animations aux adolescents à chaque période de vacances :

- ✖ La première semaine de chaque vacance scolaire ;
- ✖ Trois semaines pendant la période estivale, en fonction du calendrier des séjours.

Lors de ces semaines d'animation, l'association propose une offre de loisirs culturels, éducatifs et ludiques adaptés aux jeunes de dix ans à seize ans.

Différents horaires ont été proposés tout au long de l'année, en fonction des activités proposées. On retrouve néanmoins l'organisation suivante, par semaine : deux temps d'accueil libre (un à la maison des jeunes et un au gymnase) et une soirée réservée au plus de 13 ans.

Sur la période estivale, la programmation est réalisée en lien avec les attraits touristiques locaux : plage, animations et concerts sur la côte, etc. De plus, la maison des jeunes participe aux animations jeunesse organisées par le département (Val'Aventure, stages, ...), d'autres structures (Lud Hop Land) et, à partir de 2020, avec Pornic Agglo - Pays de retz.

Deux animateurs accueillent les adolescents de Chauvé, permettant de travailler sur deux tranches d'âge : les 10/12 ans et les 13/16 ans. Les programmations peuvent être séparées ou groupées en fonction des activités.

c. Les séjours « jeunesse »

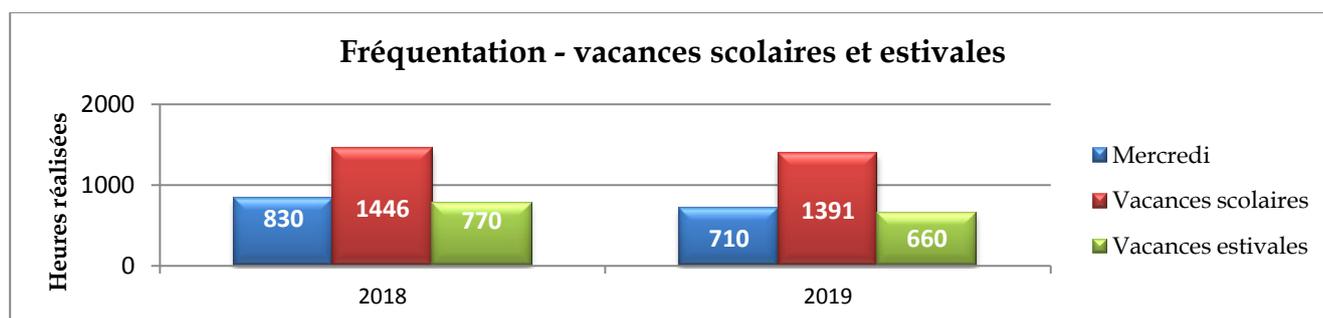
L'association organise chaque été des séjours pour les enfants et adolescents de la commune. Depuis 2013, le référent du secteur jeunesse accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs séjours.

La fréquentation des adolescents

La maison des enfants met en œuvre des activités en faveur des adolescents dans le cadre de l'autorisation d'ouverture « Accueil de loisirs » délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Par conséquent, il faut distinguer les heures déclarées dans la catégorie « 12/18 ans » (Données statistiques SIEJ) et les données réellement réalisées (données de fréquentation 10/18 ans).

Sur l'année civile, quatre-vingt dix adolescents ont participé au moins une fois à une action de la maison des jeunes. Cette participation reste stable depuis plusieurs années.

Ainsi, voici les heures réalisées par le secteur jeunesse en 2018 :



Le total des heures réalisées est de 2 761 heures pour 2019, soit une diminution de 285 heures par rapport à 2018.

La tarification

La tarification appliquée à ce service diffère de la tarification habituelle de l'association. Un « Pass'loisirs » avec un prix variable en fonction du quotient familial des familles est mis en place et se présente sous forme d'un petit livret comportant vingt cases. La tarification des activités se fait ensuite au nombre de case.

Les enfants qui ne souhaiteraient pas acquérir de « Pass'loisirs » peuvent également participer aux activités jeunesse organisées par la maison des enfants et verront un prix d'activité correspondant à la valeur des cases du quotient familial le plus élevé.

Le Pass'loisirs est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante et respecte la tarification suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS DU PASS'LOISIRS
De 0 à 400	24 €uros
De 401 à 600	26 €uros
De 601 à 800	28 €uros
De 801 à 1000	29 €uros
De 1001 à 1200	30 €uros
De 1201 à 1400	31 €uros
De 1401 à 1600	32 €uros
1600 et plus	33 €uros

Les actions et dispositifs « jeunesse »

a. Le Passeport Jeune Volontaire

L'association met en place, depuis 2013, un dispositif « Passeport Jeune Volontaire ». Proposé aux enfants de dix à seize ans, il a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale. Pour cela, les structures accueillantes (association, services publics, établissements sociaux et médicosociaux, commerces de proximité) proposent la réalisation d'une action qui dure une heure. En contrepartie, les jeunes bénéficient de cases supplémentaire sur leur « Pass'Loisirs ».

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- * Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale ;
- * Accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire ;
- * Valoriser l'engagement des jeunes dans un projet associatif (sportif, culturel, social).

Ce projet est organisé par les jeunes, avec le soutien de leur famille. Les attentes sont donc multiples quant à la réalisation des actions du Passeport jeune volontaire.

L'adolescent peut participer à une action de bénévolat et bénéficier d'un avoir sur les activités jeunesse et les séjours. Cette logique de contribution/rétribution s'inscrit dans une démarche volontaire de découvrir un établissement, un service, une association, un métier... Un passeport en version papier lui est transmis pour pouvoir recenser les actions effectuées (soit quatre par an).

Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la mise en place de l'action de volontariat : échanges sur le lieu et l'action à réaliser, le but de l'intervention, la projection du déroulement de l'action. Celle-ci est un levier éducatif pour les familles afin de valoriser l'engagement de leur enfant. C'est également un outil pour présenter l'intérêt de s'engager pour la collectivité, de mettre du sens dans l'existence des tissus associatifs.

b. Action « Au-delà des préjugés, décloisonnons les handicaps »

Avec le soutien du Conseil départemental, un projet a été mené aux vacances de février 2019 autour des différentes formes de handicap, avec comme objectifs :

- ✦ Sensibiliser les adolescents aux différents types de handicap ;
- ✦ Favoriser les échanges avec des personnes en situation de handicap ;
- ✦ Placer le handicap comme une simple caractéristique individuelle et non un frein à l'épanouissement individuel.

Cette animation a proposé des temps de rencontre avec des clubs sportifs et la pratique d'activités physiques et sportives.

Une subvention de 1 200 €uros a été attribuée par le Conseil départemental pour accompagner ce projet.

Bilans et perspectives

La maison des jeunes est un service qui propose des ouvertures ponctuelles, en semaines scolaires et lors des vacances scolaires et estivales. Cette organisation fragilise la création de liens sociaux et les dynamiques de groupe avec les jeunes. Il est également constaté qu'un accueil ouvert, sur les mêmes tranches horaires, à des adolescents de dix ans et de dix-sept ans n'est pas pleinement adapté. Les activités et projets menés par les animateurs jeunesse soutiennent le vivre ensemble communal et favorisent les expériences socioculturelles visant l'ouverture des jeunes sur leur territoire. Les missions confiées aux professionnels ne sont pas simples à réaliser avec les budgets alloués et les temps impartis mais elles sont essentielles pour préparer les adolescents à être les citoyens de demain. Le financement d'un poste d'animateur socioculturel dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire permettra, depuis le 1^{er} janvier 2019, a conforté le travail déjà mené par les animateurs.

V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Les finalités du projet social de la maison des enfants

Le projet social de la maison des enfants fixe les objectifs généraux qui sont soutenus par l'association. Il représente une démarche de travail au service de la commune de CHAUVE pour valoriser un espace, un lieu de vie dans le respect de nos valeurs associatives.

Cette projection associative concerne tous les habitants de la commune de CHAUVE et vise leur implication dans les actions portées par la maison des enfants : définition, création, organisation et/ou accompagnement de projets socioculturels. Ainsi, toutes les initiatives individuelles ou collectives peuvent faire l'objet d'un accompagnement humain, technique ou financier dès lors qu'elles correspondent aux objectifs fixés par l'agrément « Espace Vie Sociale ».

Le projet social représente une trame d'animation sociale commune à tous les acteurs de l'association. Ainsi, les administrateurs, les salariés, les bénévoles et tous les partenaires qui concourent à la réalisation des services de la maison des enfants sont invités à partager les objectifs définis.

Les orientations retenues et les actions mises en œuvre peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers d'action dont :

- ✓ Des ressources humaines, représentées par tous les personnes physiques désireuses d'accompagner les projets ;
- ✓ Des ressources techniques, présentes sur la commune de CHAUVE et, notamment, celles de la maison des enfants ;
- ✓ Des ressources financières, issues du financement attribué par la C.A.F. pour le fonctionnement de l'Espace Vie Sociale, de la subvention communale mais également des participations des bénéficiaires.

Enfin, les actions proposées intéressent prioritairement les habitants de la commune de CHAUVE. Néanmoins, la concrétisation de certaines actions pourra impliquer la participation d'habitants extérieurs à la commune dès lors que celle-ci en permet la réalisation, au profit des habitants de CHAUVE.

La définition des orientations

La définition du projet social a fait l'objet d'une co-construction avec plusieurs acteurs de la commune et s'est nourrie de tous les échanges sur les années précédentes. Dans cette approche d'ébauche, les adhérents de l'association, les administrateurs et élus de la commune de CHAUVÉ ont pu partager leur regard pour aboutir à des orientations, présentées ci-dessous, qui prennent en compte plusieurs intérêts collectifs en fonction des champs de compétences des acteurs :

- * La politique d'action sociale menée par la commune de CHAUVÉ ;
- * L'objet social de l'association La maison des enfants ;
- * Les activités socioculturelles exercées par des associations chauvéennes ;
- * Les projections des adhérents de la maison des enfants.

Les orientations du projet social constituent un cadre d'animations sociales. Les actions proposées sur le territoire, issues des orientations définies, sont déclinées chaque année, permettant ainsi aux nouveaux partenaires de l'association d'intégrer pleinement cet outil du « Vivre ensemble ».

Ainsi, trois orientations ont été retenues pour la déclinaison de l'Espace de vie sociale.

Orientation 1 : « Proposer un lieu d'accueil citoyen, ouvert à tous »

Vivre sur un territoire engage chaque citoyen à interagir avec les autres habitants. Cette interaction n'est toutefois possible que si chaque citoyen a la capacité de se mouvoir dans l'espace social et d'y fréquenter les lieux habituels de socialisation. Conscient que certains habitants peuvent avoir des difficultés à se déplacer sur ces lieux, l'association proposera les trois objectifs opérationnels suivants :

a. ACCUEILLIR UNE POPULATION EN SITUATION DE HANDICAP

Situation de départ

La participation de tous les habitants à la vie sociale locale est déterminée par leur capacité à pouvoir se déplacer sur les différents espaces de collectivité. Le handicap est un frein à l'expression de cette liberté et la maison des enfants doit garantir la participation de tous les habitants dans l'accomplissement des actions du projet social.

Perspective sur les quatre années

Plusieurs actions pourraient être mises en œuvre par la maison des enfants pour remplir cet objectif : l'accueil de publics déjà concernés par les services associatifs, la création de projets avec le Foyer d'Accueil Médicalisé de Chauvé, la sensibilisation des enfants à la définition du handicap..

b. OUVRIR L'ACCES A UN PUBLIC MULTI GENERATIONNEL

Situation de départ

L'espace social est traversé par toutes les populations, signe d'une rencontre entre les habitants. Les services de l'association sont principalement orientés vers l'enfance et la jeunesse et n'induisent pas nécessairement la création de projets autour d'activités multi générationnelles.

L'accueil en établissement, s'il permet une prise en charge adaptée aux caractéristiques des individus, cloisonne également ces mêmes personnes dans un espace restreint, délimité, comme un frein à l'expression des rencontres fortuites.

Perspective sur les quatre années

Deux axes de travail émanent du constat précédent : il faut permettre aux enfants de sortir de l'établissement « La maison des enfants » pour aller à la rencontre de son environnement social ; il faut permettre à cet environnement social d'entrer dans l'établissement. Ainsi, la création d'un service « petite enfance », le partenariat avec les acteurs locaux (Assistants maternelles, R.A.M., Village retraite), l'élaboration de projets avec le tissu associatif chauvéen seront des propositions à concrétiser.

Autre champ d'intervention récent au sein de la maison des enfants, la participation de notre structure au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité formalise les premières interventions en faveur de la petite enfance. Conformément à la charte élaborée par les C.A.F., les actions en faveur de la parentalité sont développées depuis 2015 auprès des familles de Chauvé et celles-ci seront réinvesties dans les années à venir. Ainsi, et en l'état des dossiers déjà institués par les salariés, nous comptabilisons trois actions en 2016.

c. INSTAURER UN LIEU D'ECHANGE DEMOCRATIQUE

Situation de départ

La participation des habitants à la vie de leur commune peut prendre de multiples formes : solidarité de voisinage, bénévolat dans le tissu associatif, jumelage avec une ville étrangère... L'espace communal est donc un lieu de rencontre mais aussi de débats, de réunions, d'expression des idées.

La maison des enfants est également un espace d'interaction entre les habitants, ou plusieurs habitants peuvent s'y exprimer à travers les actions et services proposés aux chauvéens.

Perspective sur les quatre années

L'association s'attachera à promouvoir l'expression des idées, la mise en valeur d'opinions différentes, dans une démarche constructive, en associant les enfants, les adolescents et les adultes. Elle pourra notamment organiser des débats sur l'actualité pour tous les habitants, proposer des temps de rencontre avec les jeunes pour les inciter à s'exprimer sur leur commune et y tenir un rôle actif, assurer un fonctionnement démocratique au sein de ses instances.

Orientation 2 : « Favoriser les rencontres entre les habitants »

Deuxième orientation retenue dans le projet social, le questionnement sur la rencontre des habitants est un des éléments constitutifs du « Vivre ensemble » sur un territoire. Si la capacité des habitants à se mouvoir dans l'espace social est une des conditions permettant l'ouverture aux autres, elle ne présage pas de la qualité des échanges pouvant naître des éventuelles rencontres entre les habitants. L'association proposera donc plusieurs actions visant l'échange et la partage de savoirs, de loisirs, pour favoriser la création d'un lien social.

a. AMELIORER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Situation de départ

La commune de Chauvé a connu une augmentation importante de sa démographie depuis 2000. Cette évolution a modifié son « paysage » : agrandissements des structures et services collectifs (mairie, restaurant scolaire, école), modifications de l'urbanisme (nouveaux lotissements, zone artisanale), création de nouveaux services (enfance/jeunesse, santé) et modification des habitus, des principes locaux de « Vivre ensemble ».

Ces changements se sont développés très rapidement et les réflexions liées à l'accueil des nouveaux habitants, dans le contexte social actuel, peuvent améliorer leur ancrage sur le territoire et proposer un premier contact chaleureux.

Perspective sur les quatre années

L'accueil des nouveaux habitants peut se traduire par une pluralité d'actions : livret d'accueil, parrainage, festivités. Toutefois, l'accueil des nouveaux habitants est amené à se répéter chaque année. Tous les projets identifiés devront prendre en compte cette survenance cyclique.

b. ORGANISER DES ACTIONS FESTIVES SUR LA COMMUNE

Situation de départ

La commune de Chauvé comprend un tissu associatif important et diversifié : associations culturelles, sportives, sociales, éducatives... Le comité des fêtes, l'association La chant'rit et l'association de théâtre proposent plusieurs évènements culturels dans l'année.

Le comité des fêtes éprouvent certaines difficultés à mettre en place leurs évènements culturels : manque de bénévoles, budgets de plus en plus durs à équilibrer. L'offre culturelle n'est plus choisie mais subie et les compagnies professionnelles interviennent de moins en moins dans l'ensemble du tissu rural.

Perspective sur les quatre années

Le maintien d'une offre culturelle de proximité doit être pérennisé. La commune de Chauvé bénéficie d'un théâtre rénové, pouvant accueillir 240 personnes. Elle comporte également un parc municipal très apprécié des habitants et propice à la réalisation de spectacles « tout public ». L'association, seule ou en partenariat avec les autres associations du territoire, pourra organiser des évènements culturels de proximité pour tous les habitants.

c. DEVELOPPER DES RESEAUX D'ENTRAIDE

Situation de départ

Depuis plusieurs décennies, les modes de vie et les lieux de sociabilisation ont connu des bouleversements importants, à l'image de notre société portée sur des attitudes de consommation. Les liens sociaux ont été profondément modifiés par des modes d'interaction sociale reliés aux nouvelles méthodes d'information, de communication et de déplacement : téléphonie, médias audiovisuels, internet, train, avion...

Parallèlement et à l'échelon local, la démographie de Chauvé a fortement augmenté depuis dix ans. De nouveaux habitants se sont installés sur la commune mais se sont éloignés de leurs réseaux familiaux, amicaux, associatifs. La restructuration de nouveaux liens sociaux devient donc une attente exprimée par les habitants pour mieux vivre sur leur territoire.

Perspective sur les quatre années

La création, l'appui et le développement de nouveaux réseaux de sociabilisation, et notamment d'entraide, semblent être un outil de travail pertinent pour accompagner les habitants au sein de leur territoire. Ainsi, la mise en relation des habitants sur des thématiques déterminées, la construction de projets visant le partage de savoirs, la mutualisation des déplacements sur des lieux d'activité pourront être proposées dans les années à venir.

d. ORGANISER DES RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES

Situation de départ

Les politiques éducatives, sociales et médicosociales, définies par l'Etat, ont favorisé la mise en place d'interventions catégorielles auprès des populations. Celles-ci ont abouti à la création d'établissement propre à une typologie d'individu : la petite enfance, l'enfance, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes exclues...

Cette structuration juridique a perméabilisé les catégories d'individu dans des espaces dédiés à leurs caractéristiques, au détriment d'espaces de rencontre ouverts à tous.

Ainsi, sur la commune de Chauvé, plusieurs établissements proposent leurs services aux habitants de façon plus ou moins cloisonnés : le foyer d'accueil médicalisé et le village retraite. Les habitants accueillis dans ces services peuvent avoir certaines difficultés à rencontrer les autres habitants, et notamment les enfants.

Perspective sur les quatre années

La transmission des savoirs « de génération en génération » n'est possible qu'à la condition de maintenir une relation entre les aînés de notre commune et les nouvelles générations.

De la même manière, c'est en faisant connaissance avec l'autre que l'on efface ses propres préjugés. La rencontre avec les habitants du F.A.M. est une opportunité à saisir.

Il conviendra ainsi de proposer des projets visant la rencontre de ces habitants sur la commune.

Orientation 3 : « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs »

Troisième et dernière orientation, le développement d'activités socioculturelles revêt un intérêt particulier pour promouvoir une cohésion sociale au sein de la commune de Chauvé. A travers la constitution d'un vécu commun et d'expériences partagées, il s'agira de créer un espace de réflexion et d'expression entre les habitants.

a. PROPOSER DES ATELIERS PAR DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS LOCAUX

Situation de départ

La vie des communes est portée par un ensemble d'acteurs : les collectivités, les habitants, les entreprises, les associations et tous les acteurs mobilisés pour l'animation locale. Chaque commune est libre de promouvoir cette vie locale, au regard d'un contexte culturel, social, financier. Les agglomérations sont, à ce titre, mieux doter que les communes rurales pour proposer de nouveaux services à leurs habitants.

L'accroissement de la population, dans le pays de retz, offre de nouvelles perspectives de services, d'ateliers.

Perspective sur les quatre années

En tenant compte des activités déjà existantes sur Chauvé, la maison des enfants proposera plusieurs ateliers pouvant se dérouler sur plusieurs mois ou plusieurs années.

Les thématiques sélectionnées tiendront compte des savoirs déjà présents sur la commune et ses environs.

b. ORGANISER DES DEPLACEMENTS POUR FAVORISER LES PRATIQUES SOCIOCULTURELLES ET LES DECOUVERTES

Situation de départ

Les principaux pôles socioculturels sont installés sur des bassins de populations importants. La commune de Chauvé est située à 30 minutes de Nantes et 20 minutes de St nazaire. Les structures socioculturelles ne sont donc pas des lieux de fréquentation habituels.

Il est également plus simple de participer à des activités de loisirs avec d'autres personnes, pour partager un temps convivial, échanger sur les moments vécus en commun. L'éloignement de ces structures n'en facilite pas la découverte.

Perspective sur les quatre années

A la découverte des richesses socioculturelles de notre territoire : l'enjeu de cet axe, sur les quatre années, est de proposer un panel de lieux, de spectacles, d'activités le plus diversifié. Ainsi, la maison des enfants proposera une programmation en lien avec le théâtre, la danse, la musique, le cirque, l'histoire...

c. CENTRALISER ET RELAYER LES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS CULTURELLES

Situation de départ

Le pays de retz comprend plusieurs acteurs culturels ayant une programmation adaptée à toutes les envies et sensibilités des habitants. Il peut parfois être compliqué d'effectuer des choix au vue des nombreuses sollicitations et communications proposées : flyers, affiches, courriels.

Il est, de plus, peut évident d'accéder à une programmation globale, regroupant toutes les actions portées sur le Pays de retz.

Perspective sur les quatre années

La réalisation du nouveau site de la maison des enfants est une plateforme intéressante pour transmettre des informations dématérialisées aux habitants de la commune. Nous dédierons une page de notre site internet pour présenter les actions culturelles du Pays de retz.

d. IMPULSER DES CREATIONS COLLECTIVES

Situation de départ

Plusieurs associations de la commune de Chauvé proposent des créations collectives : l'association La chant'rie, l'association de théâtre, l'atelier tricot crochet, le Triolet de retz. Toutes ces associations participent à la constitution d'un savoir partagé, d'une aventure commune.

La création collective est donc un outil formidable pour nourrir un lien social entre les habitants.

Perspective sur les quatre années

La maison des enfants impulsera des créations collectives, en partenariat avec les autres associations de la commune. Elles compléteront ce qui est déjà proposé sur Chauvé.

Toutes les formes artistiques pourront servir de support : cinéma, musique, arts plastiques, danse, théâtre, peinture...

Fiche action REAAP : « La ronde des légumes »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

L'alimentation est un sujet récurrent dans nos échanges avec les parents, notamment les questionnements sur la qualité des aliments et sur le manque de temps pour les familles, dont les activités quotidiennes et/ou la situation financière ne permet pas toujours de cuisiner comme elles le souhaiteraient. D'autant que les habitations comprennent de moins en moins d'espaces potagers et que les enfants (comme leurs parents) connaissent de moins en moins les légumes.

Les projets autour du jardin intéressent les mamans et les papas, qui montrent de l'intérêt pour le potager du village retraite. C'est aussi l'occasion pour l'association de toucher les deux parents et de leur permettre de se retrouver autour d'une activité commune avec leur enfant. Le temps passé dans le jardin est aussi repéré comme une envie des familles et un tremplin à la découverte en famille.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Permettre aux parents de développer leurs connaissances sur l'alimentation, notamment sur les fruits et légumes, et accompagner les parents dans leurs questionnements sur l'alimentation ;
- ✦ Développer la co-éducation, favoriser les relations intergénérationnelles comme appui à la parentalité, et renforcer la transmission entre grands-parents, parents et enfants ;
- ✦ Créer des espaces (ex. le potager) et des temps de rencontre entre habitants, et en particulier entre parents ;
- ✦ Inscrire la micro-crèche dans le territoire, en favorisant les partenariats avec les structures à proximité (ex. village retraite, écoles, etc.).

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action était ciblée pour les familles ayant au moins un enfant qui puisse participer aux ateliers.

Les attentes du public

Découvrir ou redécouvrir les plantes et les légumes, ainsi que leur utilisation dans une alimentation familiale, sont des questions devenues quotidiennes dans un contexte sanitaire marqué par les pollutions, scandales alimentaires.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Dix rencontres ont été organisées, en utilisant les potagers comme espace de rencontre, avec l'aboutissement d'une création de potager partagé entre les aînés et les enfants.

Qualité des intervenants

Les intervenants étaient des salariés de l'association et des habitants du village retraite qui ont, par leurs connaissances et expériences, pu transmettre leurs savoirs aux enfants et familles.

Budget

Les deux principaux postes de charge représentés dans cette action sont les charges de personnel (1 017 €) et les achats de matière première pour réaliser le potager et les activités pédagogiques (611 €).

Partenaires

Aucun partenaire n'a été retenu pour organiser cette action.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * Nombre de participants ;
- * Réalisation d'un potager ;
- * Utilisation des légumes dans des ateliers culinaires ;
- * Retours des habitants du village retraite.

Les effets constatés

Ce projet a d'abord et avant tout permis la rencontre entre les habitants du village retraite et les familles de la micro crèche autour d'une thématique qui permet l'échange de savoirs. Un esprit de voisinage est né de cette expérience et se traduit par des nouvelles actions entre ces participants.

Les enfants ont découvert l'univers du jardin, du potager. Ce dernier va maintenant être utilisé chaque année par la micro crèche comme un outil pédagogique mais aussi social. En effet, le potager des aînés est situé juste à côté et ce sera l'occasion d'échanger une nouvelle fois avec eux.

Les difficultés rencontrées

Le projet initial comprenait des partenariats avec des acteurs locaux et des actions supplémentaires pour proposer une intervention globale plus aboutie que celle qui a été réalisée.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Au regard des difficultés évoquées ci-dessus, le quatrième objectif n'a pas été réalisé. Les autres objectifs ont été atteints.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Les projets en lien avec l'écologie, le développement durable, les pratiques alimentaires respectueuses de l'environnement sont demandés et appréciés par les habitants parce qu'ils accompagnent une évolution sociale vertueuse et porteuse de sens dans le « vivre ensemble ». L'outil « Potager » est un levier pertinent pour accompagner cela et sera à réutiliser dans les années à venir.

Echéances

Au regard des retours très positifs des familles, ce type d'action sera reproduit dans les années à venir.

Fiche action : « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 en 2019 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Secourir et porter assistance aux autres représentent les missions prioritaires des pompiers. Toutefois, lorsqu'ils ne peuvent pas intervenir rapidement, chaque citoyen est tenu d'intervenir au mieux, en fonction de ses connaissances et aptitudes, pour aider les personnes en difficulté.

Si de nombreuses formations de secourisme sont dispensées dans le cadre professionnel, les pratiques de secourisme ne sont pas transmises à tous les citoyens. La transmission de ces savoirs paraît donc pertinente, notamment en milieu rural.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Apporter des savoirs généraux et techniques en matière de secourisme aux habitants de la commune ;
- ✦ Rendre la formation du secourisme accessible au plus nombreux ;
- ✦ Sensibiliser les habitants à l'intérêt de se former au secourisme.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront être concernés par cette formation, à condition d'avoir au moins quatorze ans.

Les attentes du public

Les savoirs liés à l'intervention aux premiers secours permettent aux secouristes de prendre en charge rapidement les premiers soins lorsqu'un accident survient. Il est donc attendu, pour cette formation, que le stagiaire découvre les principes du secourisme, mette en pratique les procédures d'alerte et protection, secoure la victime en fonction du diagnostic pré établi.

Le stagiaire doit terminer sa formation en ayant la capacité de gérer une situation de secours, en attendant l'arrivée des pompiers.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'association Soinsanté, acteur gestionnaire d'un centre de santé infirmier, propose des formations PSC 1 pour les habitants du Pays de retz. La maison des enfants proposera de mettre en relation des personnes intéressées avec Soinsanté et participera au financement de la formation.

Qualité des intervenants

L'intervenant qui mettra en œuvre le P.S.C.1 aura les certifications nécessaires pour proposer la formation et sanctionner les acquis des stagiaires.

Budget

Les sessions de formation comprennent, au maximum, dix participants, avec un coût unitaire de 50 €. La maison des enfants pourrait ainsi engager un budget de 500 € pour 2019.

Partenaires

Le déploiement de cette formation est réalisé en partenariat avec l'association Soins santé. Une convention pluriannuelle lie désormais cette association et La maison des enfants pour l'organisation d'une formation PSC 1 pour les années à venir.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ Dix stagiaires ont participé à la formation ;
- ✘ La satisfaction des stagiaires à l'issue de la formation ;
- ✘ La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est difficile de constater des effets directs sur ce type d'activité. Néanmoins, si les savoirs transmis à cette occasion ne sont pas utilisés, ils permettent au moins de sensibiliser les habitants à l'intérêt de porter une aide à un proche, un voisin, un inconnu, au-delà de l'aspect uniquement sanitaire.

Les difficultés rencontrées

Aucune session 2019 ne s'est déroulée dans la commune mais l'association Soinsanté et la maison des enfants poursuivent leur partenariat en fonction des besoins repérés sur le territoire.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les sessions de formations n'étant pas nécessairement mises en œuvre sur la commune, il est important de trouver les outils de communication adaptés pour informer tous les habitants de l'existence des sessions. Ce travail reste encore à réaliser pour les années à venir.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Cette action répond à un intérêt général pour la population et valorise l'action citoyenne. Elle représente également le premier maillon qui peut emmener les participants vers la prise de fonction dans le secteur du secourisme, notamment auprès des sapeurs pompiers.

Le coût modeste de cette action la rend d'autant plus facile à mettre en œuvre.

L'élaboration d'une plaquette de communication pourrait faciliter la connaissance de cette action auprès des habitants.

Echéances

Cette action est organisée en partenariat avec l'association Soins santé et devrait être redéployée chaque année.

Fiche action : « Cours de couture 2019/2020 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les loisirs créatifs offrent un espace de liberté où chaque participant peut mettre en valeur son imaginaire au travers de multiples savoirs faire.

Dans cette optique, la couture est un atelier ludique qui concourt au développement de savoirs faire pouvant être réinvestis au sein des familles : réalisation de vêtements, de sacs et de diverses compositions de textile. Ces divers apprentissages offrent un nouveau tremplin d'échange entre les membres d'une famille, sur l'échange de savoirs.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Se familiariser avec le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les différentes méthodologies de couture ;
- ✦ Rendre les participants autonomes vis-à-vis de cette pratique de création ;
- ✦ Favoriser l'émergence d'une activité pouvant être réinvestie au sein des familles.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Proposer des ateliers par des intervenants professionnels locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants, âgés d'au moins 14 ans, pourront participer au cours de couture.

Les attentes du public

Il est attendu que les participants puissent, au terme des cours, utiliser une machine à coudre, concevoir des modèles vestimentaires (ou autres créations textiles) sans avoir nécessairement recours à de nouvelles séances d'apprentissage.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de couture se déroulent à raison d'une séance de 2h tous les quinze jours. L'intervenante apporte tous les supports pédagogiques pour que les participants puissent évoluer tout au long des séances. Les tissus sont apportés par les participants, ce qui leur permet de choisir les matières pour confectionner leur ouvrage.

Qualité des intervenants

Les cours de couture sont proposés par une intervenante qualifiée, Fanny FOREST, qui donne déjà des cours sur une autre structure socioculturelle.

Budget

L'intervenante facture treize euros par participant et par séance. L'association prend à sa charge six euros par participant et par séance. Sur dix huit séances (exercice 2019/2020), les cours de couture représentent un coût, par participant, de 108 euros.

Partenaires

Ce projet ne fait l'objet d'aucun partenariat.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'au moins six personnes aux différents cours ;
- * L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les principes de créations textiles ;
- * La satisfaction des participants vis-à-vis des cours proposés.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse progresser à son rythme et réutiliser les savoirs en dehors des cours de couture, de manière autonome.

Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour cette activité.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les trois objectifs ont été pleinement réalisés et les participants ont été ravis de cette activité. Les créations sont réalisables au domicile, sans l'aide de l'intervenante. La progression est proportionnée et permet une adaptation des projets de chacun.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Les participants sont très satisfaits de cette activité, autant sur la réalisation de l'atelier que sur la vie de groupe qui s'y dégage. La convivialité est un élément essentiel du « Vivre ensemble » et cet espace « couture » y contribue pleinement.

L'organisation de cette activité est désormais réalisée par une bénévole qui participe à cet atelier.

Echéances

Une nouvelle saison a été proposée à la rentrée 2019/2020, à la demande des participants.

Fiche action : « Sortie familiale 2019 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La commune de Chauvé, positionnée en milieu rural, est éloignée des structures socioculturelles des agglomérations environnantes. Les habitants peuvent avoir certaines difficultés à se mobiliser pour bénéficier des attraits que comportent ces établissements.

Les sorties familiales organisées les années précédentes ont été très appréciées des familles et cette action est renouvelée cette année, avec la participation des familles et du tissu associatif local.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ Faciliter la découverte d'un territoire du département ;
- ✘ Proposer une offre culturelle accessible à tous les habitants grâce à la mutualisation des transports ;
- ✘ Promouvoir la rencontre des habitants sur une journée, en dehors de l'espace communal.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Organiser des déplacements pour favoriser les pratiques socioculturelles et les découvertes locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action concernera tous les habitants de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Les habitants pourront découvrir une partie du littoral tout en profitant d'une organisation pré établie. Cette action leur permettra également vivre cette expérience en famille, entre amis ou en faisant connaissance avec d'autres habitants.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

La sortie devait être organisée un dimanche, sur une journée. Un transport en car était prévu pour se rendre sur une plage du littoral avec, le matin, la réalisation d'une fresque sur sable avec toutes les familles et, l'après-midi, un concours de billes à partir d'un terrain réalisé par les parents.

Qualité des intervenants

Un intervenant professionnel devait animer ces deux activités avec l'aide d'un animateur de la maison des enfants.

Budget

Les charges liées à ce projet concernent principalement le déplacement en car pour se rendre sur le site de la sortie et les charges de personnel liées à la préparation de cette action.

Cette sortie devait être facturée 5 € par famille.

Partenaires

Aucun partenariat ne sera mis en place pour l'organisation de ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✦ La participation d'au moins 50 personnes à la sortie familiale ;
- ✦ La découverte du littoral avec une programmation adaptée à tous les publics ;
- ✦ La satisfaction des habitants par rapport à l'expérience partagée sur la journée.

Les effets constatés

Les familles devaient apprécier la découverte du littoral. La sensibilisation des enfants à leur environnement permet de discuter des pratiques familiales plus globales : sortie en famille, activité de loisirs.

Les difficultés rencontrées

Cette sortie a été annulée en 2019 pour des raisons météorologiques. Il était annoncé une tempête qui rendait impossible le maintien de cette activité. L'intervenant étant très demandé, nous avons choisi de repousser cette action à 2020, pour laisser le temps aux familles de reprogrammer un week-end.

En 2020, le confinement, mis en place par l'État dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, a conduit une nouvelle fois à l'annulation de cette action.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Cette action n'a pas pu être mise en œuvre.

e. LES PISTES D'AMÉLIORATION

Conclusion

L'organisation de cette action, appréciée des familles, est souvent aléatoire car elle dépend des conditions météorologiques et ce n'est pas la première année que nous sommes obligés d'annuler la journée.

Echéances

Les sorties familiales seront sans doute remplacées par des actions dans le parc municipal pour éviter les difficultés présentées ci-dessus et maintenir un temps familial partagé entre les enfants et leurs parents.

Fiche action : « Atelier informatique 2019 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

L'usage de l'outil informatique est devenu, depuis les trente dernières années, indissociable de la vie quotidienne : messagerie, moteur de recherche, courrier, photo, vidéo... Tous les supports de communication sont désormais exploitables sur l'ordinateur.

Pour autant, la démocratisation de cette technologie ne s'est pas accompagnée de formations pour la population. Si une majorité d'habitants en maîtrise l'utilisation, le développement constant des ordinateurs (et autres supports rattachés) perturbe l'acquisition de compétences qui doivent être sans cesse remises à jour.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- ✦ Accompagner les habitants dans la découverte de l'outil informatique ;
- ✦ Former les participants à l'utilisation des logiciels (messagerie, traitement de texte, tableur) ;
- ✦ Proposer un accueil individualisé permettant à chaque participant de progresser à son rythme et sur les thématiques qu'il a repéré en amont.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Proposer des ateliers par des intervenants professionnels locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

Les attentes du public

Les ateliers devront être réalisés à partir des besoins repérés par les participants. Un contenu pédagogique devra leur être transmis pour qu'ils puissent réinvestir les informations transmises lors des rencontres.

Le formateur fournira également des informations pratiques sur l'utilisation des ordinateurs : entretien, sauvegarde, antivirus...

Les participants devront, à la fin de cette action, être autonomes sur la manipulation d'un ordinateur et avoir quelques notions des logiciels présentés lors des ateliers.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'atelier informatique a été fusionné avec les nouvelles permanences administratives. Celles-ci proposent un accueil chaque mercredi, de 10h00 à 12h00, à la médiathèque.

Avec un poste informatique à disposition du public, l'accueillant peut aider les personnes à découvrir et utiliser les supports informatiques.

Qualité des intervenants

Cette action est mise en œuvre par un animateur de la maison des enfants qui a été formé à l'utilisation des logiciels bureautiques.

Budget

Les charges liées à cette action comportent uniquement les charges de personnel liées à la préparation et à l'animation des séances.

Partenaires

La médiathèque de Chauvé devait participer à ce projet mais, pour des raisons techniques (matériels informatiques à la maison des enfants), ce projet a été principalement porté par la maison des enfants.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation d'au moins quatre habitants aux ateliers informatiques ;
- ✘ La progression des participants entre le début du projet et la conclusion du projet ;
- ✘ La satisfaction des participants ;
- ✘ La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est attendu que les participants puissent réinvestir les savoirs présentés lors des ateliers sur leur poste informatique, à leur domicile. Ainsi, les ateliers devront leur permettre de mieux connaître le fonctionnement d'un ordinateur et pouvoir utiliser, seul, les logiciels qui seront présentés lors des séances.

Les difficultés rencontrées

En 2019, aucun participant n'a sollicité l'association sur cette thématique. Le déploiement de cette action sur uniquement quatre dates peut être trop restrictif pour les habitants.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Cette action n'a pas été mise en place en 2019.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Le format de quatre séances était peut être insuffisant et la période choisie pour réaliser ces ateliers, le printemps, n'était peut-être pas la plus adaptée.

Echéances

En 2020, l'association déploiera un accompagnement individuel à la médiathèque de Chauvé, une matinée par semaine, autour de permanences administratives, numériques et sociales. Les apports théoriques présentés dans cet atelier pourront être réinvestis sur ces temps-là.

Fiche action : « Les ateliers de Yoga »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les pratiques de loisirs se sont développées tout au long du XX siècle, à la faveur d'un contexte social plus favorable (temps de travail et congés payés) mais également avec l'apparition de nouveaux modes de vie. L'émergence des nouvelles technologies a accéléré le rythme de vie des individus, contribuant à la création de nouveaux besoins : activité physique et sportive, développement du bien être, services à la personne.

Le yoga, pratique physique basée sur l'équilibre entre le corps et l'esprit, permet de prendre du temps pour soi, de se détacher de la pressurisation du temps inhérentes à nos nouveaux modes de vie.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- * Accompagner les habitants dans la découverte de la pratique yoga ;
- * Proposer une activité visant le bien-être et l'accomplissement des participants ;
- * Développer une nouvelle activité physique et sportive sur Chauvé.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Proposer des ateliers par des intervenants professionnels locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

Les attentes du public

Le yoga est une activité physique qui vise l'accomplissement de la personne à travers la respiration, la relaxation et la méditation.

Les participants apprendront à gérer leur stress, à diminuer les tensions corporelles et à construire une image bienveillante d'eux même.

Les habitants pourront ainsi réutiliser les savoirs abordés dans leur vie quotidienne.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les séances de Yoga sont organisées une fois par semaine, sur un cycle scolaire (trente six séances), à raison d'une heure et demi par séance.

Sur la saison 2019/2020 et au regard des nombreuses demandes reçues par l'association, un deuxième créneau a été mis en place le même jour, selon les mêmes dispositions que le premier.

Les séances se déroulent dans une salle municipale, mise à disposition de l'intervenante.

Qualité des intervenants

L'intervenante est une professionnelle diplômée mettant en œuvre d'autres ateliers de Yoga sur les communes environnantes.

Budget

Les charges liées à cette action comportent la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel. Le coût des prestations de l'intervenante est financé par les produits issus de la facturation aux participants.

Partenaires

La commune de Chauvé participe au déploiement de ces cours de Yoga en mettant à disposition de l'intervenante une salle chauffée et adaptée à cette pratique.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ La participation d'au moins quinze personnes aux séances de Yoga ;
- ✖ La satisfaction des participants vis-à-vis des objectifs de cette action ;
- ✖ La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est attendu que les participants puissent réinvestir les savoirs présentés lors des séances à leur domicile. Ils devront pouvoir ressentir une amélioration de leur capacité physique et identifier un mieux-être au terme du cycle.

Les difficultés rencontrées

Deux événements sont venus perturber le bon déroulement de cette activité en 2019.

Les cours ont été suspendus suite à un arrêt maladie de l'intervenante. Le centre artistique, employeur de l'intervenante, n'a pas réussi à mettre en place un remplacement et deux mois de cours de Yoga ont été annulés.

Le chauffage de la salle utilisée par les participants a dysfonctionné pendant deux mois. Les conditions de pratiques n'étaient pas favorables à une bonne appréciation des cours et a suscité des mécontentements de la part des adhérents.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Au regard des difficultés rencontrées, les objectifs n'ont été que partiellement atteints.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Cette pratique physique répond à une forte attente des habitants : mêler une activité de relaxation, en groupe et visant la détente du corps et de l'esprit. Nous attendions au moins quinze personnes aux séances et ce sont trente six inscriptions qui ont été enregistrées pour l'année 2019/2020.

En 2020, le confinement, mis en place par l'État dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, a conduit une nouvelle fois à l'annulation de quatre mois de pratique de Yoga.

Echéances

Au regard des retours très positifs, une nouvelle saison sera proposée à la rentrée 2020/2021.

Fiche action : « Balade contée et gourmande 2019 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Une balade contée et gourmande a été organisée en 2016 et proposait deux axes de travail : la valorisation des chemins pédestres de la Commune de Chauvé et la découverte de la faune et de la flore locale.

Nous avons également profité de cette occasion pour mettre en valeur les produits alimentaires locaux, avec l'organisation d'un apéritif à la fin de la balade.

Les balades contées et gourmandes 2016, 2017 et 2018 ayant été très appréciées, une nouvelle édition a été proposée en 2019.

Objectifs de l'activité

Comme les années précédentes, les objectifs retenus sont :

- ✦ La découverte du patrimoine végétale et animal présent sur la commune de Chauvé ;
- ✦ La découverte de circuit pédestre autour de la commune ;
- ✦ La valorisation des produits alimentaires locaux.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Organiser des déplacements pour favoriser les pratiques socioculturelles et les découvertes locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants peuvent participer à cette action.

Les attentes du public

Les habitants peuvent se familiariser avec les chemins de Chauvé, bénéficier des connaissances d'un intervenant autour des plantes et goûter aux produits locaux, fabriqués sur la commune.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Cette action s'est déroulée sur une matinée. Le départ a été réalisé à l'association Liâne avec plusieurs ânes et une carriole pour emmener les plus petits. D'une durée de deux heures, la balade a été entrecoupée de deux lectures de conte par une bénévole de la médiathèque de Chauvé.

Trente personnes ont participé à cette animation, la session étant complète.

Un temps convivial a conclu cette journée autour de produits locaux.

Qualité des intervenants

Deux intervenants ont participé à l'organisation de cette journée : une bénévole et une animatrice socioculturelle, salariée de l'association.

Budget

Les charges liées à ce projet comprennent des fournitures alimentaires, la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel.

Les produits sont issus des fonds dédiés de l'Espace Vie Sociale.

Partenaires

L'association Liâne et la médiathèque de Chauvé ont accompagné la mise en œuvre de ce projet avec la maison des enfants.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'au moins 25 personnes à la balade ;
- * La réalisation d'une présentation de la faune et de la flore adaptée à tous les publics ;
- * La satisfaction des habitants par rapport au circuit pédestre réalisé.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse utiliser les connaissances abordées lors de la balade dans un autre contexte : reconnaissance des oiseaux, des plantes et des chemins qui peuvent amener à effectuer de nouvelles balades.

Cette action permettra également de présenter aux habitants des produits alimentaires issus de la commune de Chauvé. Nous espérons donner envie aux habitants de consommer des produits locaux, de qualité.

Les difficultés rencontrées

Cette action n'a rencontré aucune difficulté particulière cette année. Le travail en collaboration avec les deux autres partenaires est bien mené et en permet un déploiement facile.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont également été atteints cette année, avec la participation de trente personnes (adultes et enfants), soit la jauge maximale retenue pour cette action.

Cette année encore, les participants ont souhaité la reconduction de cette animation pour l'année prochaine.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

La balade contée et gourmande permet de sensibiliser les habitants à la richesse des chemins communaux : chemins pédestres, faune et flores locales, produits de proximité. Les lectures contées permettent aux enfants de mettre des mots sur leurs différentes découvertes du jour et d'associer un temps ludiques à la promenade en famille. Cette action répond pleinement aux attentes de l'association et des partenaires.

Echéances

Cette animation sera reconduite en 2020.

Fiche action : « Accompagnement à la scolarité »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Depuis plusieurs années, les familles de Chauvé questionnent les écoles et l'association sur la possibilité, pour les enfants, de relire leurs leçons avant de rentrer à la maison.

Entre les activités professionnelles des parents et les loisirs des enfants, la vie familiale offre peu de répit aux personnes. Pourtant, la lecture, le soir, des leçons réalisées dans la journée permet une meilleure mémorisation des savoirs et des apprentissages.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ De faciliter l'organisation familiale, notamment pour les enfants qui rentrent tard à leur domicile ;
- ✘ D'aider les enfants dans la relecture de leur leçon.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Favoriser la rencontre entre les habitants » et à l'objectif « Développer des réseaux d'entraide ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action est organisée pour les enfants de 3 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Les enfants peuvent reprendre les leçons du jour, accompagnés par des adultes. Les accompagnants travaillent en concertation avec les enseignants et les parents.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Trois séquences sont proposées par semaine, de 16h15 à 18h30, les lundis, les mardis et les jeudis. Les six accompagnants proposent des sessions de trente minutes pour tous les enfants souhaitant y participer.

Les enfants qui partent en premier de l'accueil périscolaire bénéficient des premiers créneaux horaires.

Qualité des intervenants

Une salariée de l'association met en place ce service, avec cinq bénévoles. Des réunions sont proposées pour améliorer l'accompagnement des enfants, notamment avec les professeurs des deux écoles.

Budget

Ce service est gratuit pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire. Pour les enfants déjà présents sur cet accueil, il n'y a pas de coût supplémentaire.

Partenaires

Les écoles et les associations de parents d'élève participent activement à l'organisation de ce service.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ L'attribution d'au moins un créneau horaire à chaque enfant inscrit ;
- ✘ La satisfaction des enfants et familles vis-à-vis de ce service.

Les effets constatés

Il est attendu que parents et enfants puissent mieux apprécier le temps partagé en famille, au retour de l'école et du travail. De cette manière, les tensions et difficultés liées à la relecture des leçons du jour peuvent être réduites.

Les difficultés rencontrées

Les professeurs des écoles travaillent avec des méthodes pédagogiques différentes et les accompagnants doivent composer avec cette diversité pour ne pas interférer dans les apprentissages des enfants.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

L'action est pleinement réalisée et satisfait les familles. Il est remarqué que certains enfants ayant des problèmes de comportement ou des difficultés dans les apprentissages scolaires fassent des progrès remarquables par les parents.

e. LES PISTES D'AMÉLIORATION

Conclusion

L'accompagnement à la scolarité est un service plus abouti sur l'exercice 2019/2020 : deux nouveaux accompagnants bénévoles complètent l'équipe d'intervenants et de nombreux enfants participent les soirs à ces ateliers. L'organisation a été assouplie pour les familles et les accompagnants.

Echéances

Cette action sera reconduite pour l'année 2020/2021.

Fiche action : « Formation sur les troubles des apprentissages »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La mise en place de l'accompagnement à la scolarité a mis en perspective le besoin, pour les accompagnants, de mieux cerner certaines difficultés liées aux apprentissages des enfants.

Une proposition de formation, par un orthophoniste, a été émise par l'association et des professeurs des écoles ont, à cette occasion, fait part de leur intérêt pour y participer.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus étaient :

- * De présenter les différents troubles de l'apprentissage (langage oral, écrit, raisonnement mathématique...);
- * D'identifier les troubles et les pathologies ;
- * De proposer des aménagements, des remédiations ;
- * De provoquer une rencontre, un temps d'échange entre intervenants du dispositif « d'accompagnement à la scolarité » et enseignants.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action a été identifiée pour accompagner les enfants entre 3 ans et 10 ans.

Les attentes du public

La compréhension des leçons est déterminée par la capacité des enfants à entrer dans l'apprentissage. Certains enfants ont pu, grâce à cette formation mieux cerner le travail à réaliser.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

La formation s'est déroulée sur une demi-journée, avec une salariée et deux bénévoles (accompagnement à la scolarité) et deux professeurs des écoles.

Qualité des intervenants

L'orthophoniste qui a encadré cette formation est membre de l'association PAROL'pdl, association qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs et institutions aux différents troubles de l'apprentissage.

Budget

L'intervention de la formatrice était de 160 € pour deux heures d'intervention.

Partenaires

Cette action a été proposée dans le cadre du comité de pilotage du Projet Éducatif De Territoire de la commune de Chauvé. La collectivité, les écoles ainsi que les associations de parents d'élève ont accompagné la mise en œuvre de cette action.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La satisfaction des participants concernant le contenu pédagogique et les supports utilisés ;
- * L'utilisation des outils abordés lors de cette formation dans l'accompagnement des enfants.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque accompagnant puisse repérer certaines difficultés d'apprentissage et utiliser des outils pédagogiques adaptés à celles-ci.

Les difficultés rencontrées

Cette thématique de formation nécessite, pour être bien maîtrisée, une intervention plus longue et/ou régulière auprès des professionnels et bénévoles.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Cette action a pleinement rempli les objectifs fixés.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

La formation est un levier à double intérêt pour l'association, dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité : elle apporte des savoirs et compétences supplémentaires sur le territoire et cela bénéficie directement aux enfants de la commune ; elle renforce l'investissement bénévole des accompagnants, apportant encore plus de « sens » à leur intervention.

Echéances

Cette action pourrait être reconduite, sur d'autres thématiques, en fonction de ce que souhaitera déployer le futur Comité d'Animation de la Vie Sociale.

Fiche action : « Sensibilisation à la violence »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les acteurs éducatifs partagent tous le même constat vis-à-vis des comportements violents des enfants : ils sont plus nombreux, avec une intensité/gravité plus importante et les passages à l'acte violent sont plus rapides.

Depuis quelques années, certains enfants accueillis dans les écoles et les services dédiés à l'enfance fragilisent le bon déroulement de la vie quotidienne dans les établissements et bousculent les principes de vie en collectivité.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- * Sensibiliser les parents et les enfants à la gravité des comportements violents ;
- * Proposer à la communauté éducative de s'exprimer sur les situations vécues ;
- * Identifier des méthodes, pratiques, comportements qui peuvent réduire la violence.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce projet était organisé pour les enfants de 6 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Il était attendu que toutes les familles (enfants et parents) et que tous les professionnels intervenant auprès des enfants puissent être sensibilisés à la gravité des comportements violents repérés sur l'espace communal.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Ce projet s'est déployé sur plusieurs mois et comprenait les étapes suivantes :

En 2018, le comité de pilotage du Projet Éducatif de Territoire souhaite mettre en œuvre une action auprès des familles pour les sensibiliser à la gravité des faits violents présents dans les écoles.

À cette occasion, il est proposé d'utiliser le théâtre forum pour aborder cette thématique et décliner un projet d'intervention auprès des enfants dans le cadre scolaire et auprès des professionnels, en dehors du cadre scolaire.

L'association La fabrique des gestes a été retenue pour réaliser cette action, qui comprenait plusieurs temps forts échelonnés du mois de mars au mois de juillet 2019.

Une réunion de présentation du projet est proposée aux familles, au théâtre de Chauvé. Peu de familles y ont été présentes.

Deux ateliers de production de théâtre forum et deux séances publiques ont été réalisées pour les enfants de CE1 et CE2.

Deux ateliers de production de théâtre forum ont été réalisés pour les parents et deux ateliers de production de théâtre forum ont été réalisés pour les professionnels.

Une représentation publique finale a été réalisée avec tous les acteurs, en juillet 2019.

Qualité des intervenants

L'association La Fabrique des Gestes est une association d'éducation populaire et une Compagnie de Théâtre Forum, située à Nantes, composée d'animateurs professionnels.

Budget

Les principales charges présentées dans cette action comprenaient les interventions de l'association La fabrique des gestes, pour une facturation globale de 5 532 Euros. Les produits associés à ce projet étaient issus de la prestation de service de l'Espace de vie sociale.

Partenaires

Plusieurs partenaires ont accompagné la réalisation de ce projet : la commune de Chauvé, les écoles communales et les associations de parents d'élève. D'autres acteurs étaient venus à la première réunion de réflexion, au début de projet, mais ne se sont pas investis dans le groupe de travail.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La réalisation d'actions visant à sensibiliser les familles à la gravité des comportements violents ;
- ✘ L'interconnaissance des acteurs éducatifs, des méthodes de travail ;
- ✘ La détermination de procédures visant à apporter une réponse éducative à tous les actes violents repérés par les acteurs éducatifs.

Les effets constatés

Le déploiement de ce projet, sur plusieurs mois et auprès de tous les acteurs éducatifs, a créé la rencontre entre des professionnels qui travaillaient sur la même commune mais qui ne se connaissaient pas ou peu.

De nombreuses idées, constats et convictions ont été partagés tout au long des réunions permettant une meilleure connaissance des situations de violence présentes à Chauvé et des méthodes éducatives utilisées pour les réduire.

Cette action représentait également une passerelle collaborative de travail devant amener les membres du comité de pilotage du P.E.D.T. à approfondir cette thématique dans les années à venir.

Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été rencontrées et, en premier lieu, la complexité d'associer plusieurs acteurs dans un projet qui comprenait un nombre important d'actions. Le déploiement des différentes étapes (réunions, ateliers, communications) aurait nécessité un temps de coordination plus important pour finaliser l'ensemble des tâches qui devaient être réalisées.

Les familles ont été peu nombreuses à participer à cette action, malgré l'intérêt qu'elles portent aux problématiques de violence repérées sur les écoles, dans les clubs sportifs, à la maison. Le théâtre forum avait pourtant été choisi pour initier une dynamique positive, qui donne envie aux familles de s'exprimer sur ce sujet.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été partiellement atteints au regard des participations des familles.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

En tenant compte des difficultés vécues sur ce projet, la détermination d'une méthodologie de projet plus aboutie permettrait la réalisation d'un rétro planning ou chaque acteur pourrait repérer la charge de travail nécessaire au bon déroulement du projet.

Echéances

Cette action ne sera pas reconduite mais un autre projet, porté en 2020, découle de ce premier travail : une étude sur l'utilisation des supports audiovisuels dans les familles.

Fiche action : « Atelier tricot »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Une bénévole de l'association souhaitait proposer des cours de tricot pour transmettre son savoir. Étant professeur des écoles, elle a défini un projet pour les enfants de la commune.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- * Faire découvrir les techniques de tricot aux enfants ;
- * Permettre aux enfants réaliser leur projet dans cette activité.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce projet était organisé pour les enfants de 7 ans à 10 ans et habitant sur la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Il était attendu que chaque enfant puisse réaliser un projet en tricot.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de tricot ont lieu les vendredis soirs, de 16h30 à 17h30, à la maison des jeunes. Ces cours sont gratuits et animés par une bénévole.

Les séances ont été divisées en cycle, entre chaque période de vacances scolaires, pour pouvoir accueillir plus d'enfants et laisser le temps aux participants de maîtriser les bases du tricot.

Le matériel est mis à disposition des enfants mais ils peuvent également l'amener de leur maison.

Qualité des intervenants

L'intervenante bénévole, professeurs des écoles à la retraite, maîtrise différentes techniques pour produire des ouvrages variés.

Budget

Cette activité ne comporte que des charges de petit matériel.

Partenaires

Aucun partenaire n'a été associé à ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La réalisation des projets des enfants ;
- * La satisfaction des enfants sur le déroulement des séances.

Les effets constatés

Les enfants, en découvrant les techniques de tricot, peuvent désormais réinvestir ces connaissances dans des projets personnels, réalisés à la maison.

Les difficultés rencontrées

Cette activité a eu un succès important mais l'intervenante n'a pu accueillir qu'un groupe limité d'enfants, pour pouvoir les accompagner dans leur apprentissage.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été pleinement réalisés et aucun écart n'a été constaté.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Les cours de tricot ont eu un vif succès et démontrent que c'est aussi une activité contemporaine.

Echéances

Un bilan sera réalisé avec l'intervenante au terme de ce premier cycle pour savoir si nous pouvons reconduire ce projet dans les années à venir.

LE RAPPORT FINANCIER

2019

- Maison des enfants -

VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

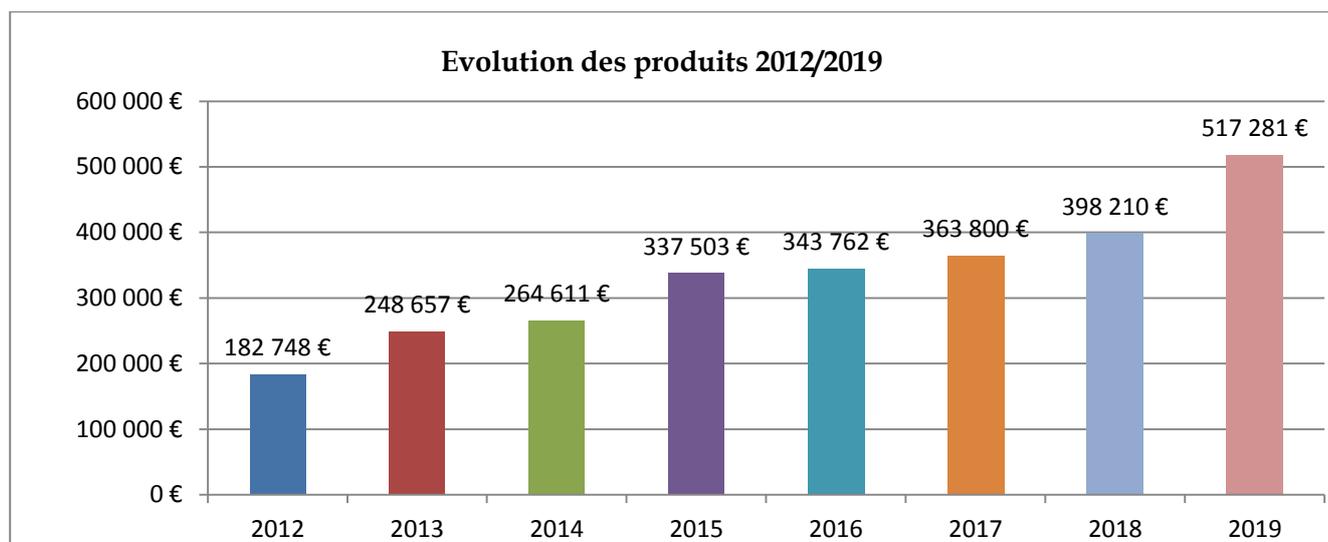
Le rapport financier 2019 reprend l'ensemble des éléments importants issus du compte de résultat 2019⁶, du bilan de 2019 et du suivi de trésorerie.

Le budget prévisionnel 2020⁷ est, quant à lui, référencé dans les annexes.

Les produits de l'exercice 2019

Les produits de l'exercice 2019 sont issus des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.

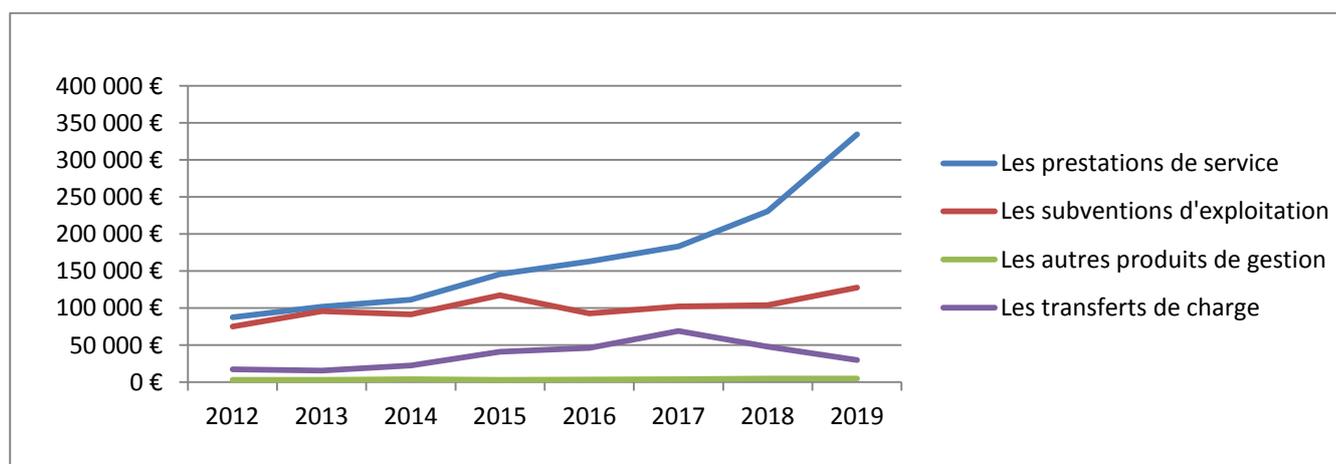
Les produits sont en constante augmentation sur les derniers exercices :



a. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les gains de l'association. Ils comprennent les prestations de service, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion et les transferts de charge.

Les produits d'exploitation sont en augmentation constante depuis cinq ans :

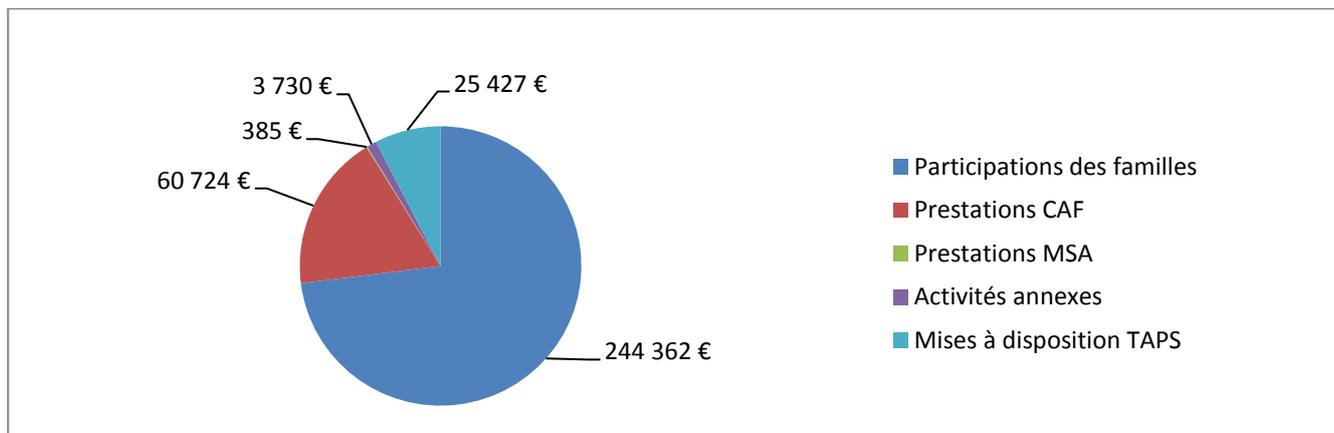


⁶ Cf. Annexe 5 « Le rapport financier 2019 », p.79

⁷ Cf. Annexes 6 et 7 « Les charges prévisionnelles 2020 » et « Les produits prévisionnels 2020 », p.97-99

Les prestations de service

Les prestations de service représentent les produits perçus par l'association en rapport avec les activités proposées aux adhérents. Pour 2019, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2018 et 2019, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 104 046 Euros de participation des familles ;
- * + 2 631 Euros de prestation de service CAF ;
- * + 45 Euros de prestation de service MSA ;
- * - 842 Euros de produits des activités annexes ;
- * - 1 688 Euros de mise à disposition de personnels.

Les participations des familles ont fortement augmenté suite à l'ouverture de la micro crèche intercommunale au 1^{er} septembre 2018, pour une valorisation de 96 235 € (micro crèche) et 7 811 € (autres services).

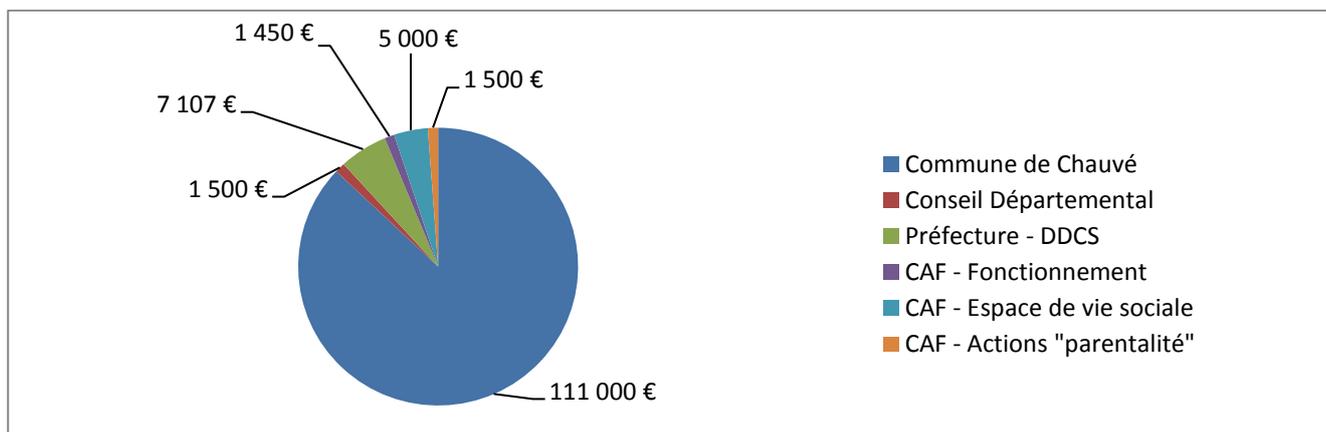
Les prestations de service CAF suivent proportionnellement les fréquentations des services enfance et jeunesse, en augmentation par rapport à 2018 (0.54 € par heure et par enfant).

Les activités annexes ont été moins valorisées en 2019 avec, notamment, l'arrêt du spectacle BLABLABAR et des cours de sophrologie.

Les mises à disposition de personnel concernent le service de restauration scolaire et les temps d'activités périscolaires. Clôturées à la fin de l'année scolaire 2018/2019, les activités « Taps » génèrent une diminution des valorisations de la Commune de Chauvé, consolidée par une subvention communale en augmentation (Cf. « Les subventions d'exploitation »). La suppression des aides à l'emploi impacte également cette enveloppe budgétaire puisque le coût des heures réalisées dans ces services tient compte des charges de personnel et des aides perçues par l'association. Mécaniquement, la fin de ces aides augmente le coût horaire des professionnels mis à disposition.

Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation représentent toutes les subventions perçues par l'association pour mettre en œuvre le projet et les différentes actions concernées. Pour 2019, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2018 et 2019, on remarque les évolutions suivantes :

- ✖ + 18 000 € de subvention communale ;
- ✖ + 300 € de subvention du Conseil départemental ;
- ✖ + 5 607 € de subvention de la l'État - Préfecture - dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

Ces subventions sont, pour une part, sur un dispositif pluriannuel : convention pluriannuelle avec la Commune de Chauvé, convention tripartite avec la CAF et la Commune de Chauvé (Espace de vie sociale) et Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

La subvention communale a fortement augmenté en 2019 suite à l'arrêt des activités périscolaires. Les prévisions budgétaires 2018 sur l'exercice 2019 laissant apparaître un déficit prévisionnel de 18 000 €, la commune de Chauvé a accepté d'augmenter la subvention attribuée à l'association de manière à garantir l'équilibre entre les charges et les produits.

En 2019, la Préfecture de Loire atlantique a validé le financement d'un poste de coordinateur/animateur pour la maison des jeunes, dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. Cette subvention représente une enveloppe de 7 107 € par an et sera également déployée sur les exercices 2020 et 2021.

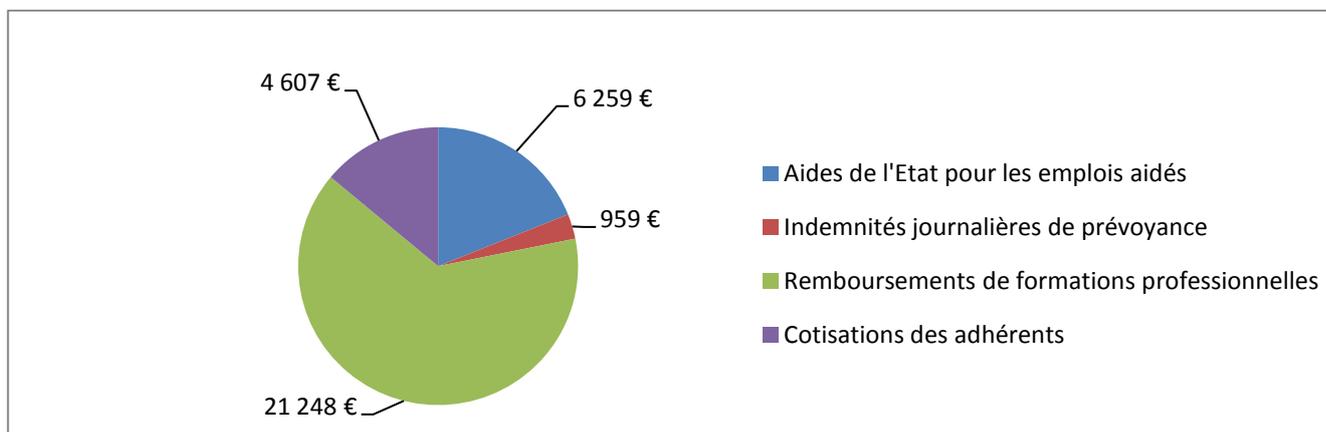
Les subventions liées au Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité concernent un projet porté en 2019 : « La ronde des légumes ».

La subvention d'investissement CAF a financé deux actions portées sur la maison des enfants : la réalisation d'un espace snoezelen et l'achat de tables pour l'accueil périscolaire.

La subvention attribuée par le Conseil départemental est présentée dans la partie dédiée aux partenaires associatifs.

Les transferts de charge et autres produits de gestion

Les autres produits de gestion correspondent aux cotisations versées par les adhérents pour leur participation aux activités de l'association. Les transferts de charge représentent tous les produits perçus par l'association pour la formation professionnelle, pour les contrats aidés par l'État et pour le remboursement des arrêts maladie des salariés.



Entre 2018 et 2019, on remarque les évolutions suivantes :

- ✖ - 16 919 € d'aide de l'Etat pour les emplois aidés ;
- ✖ + 391 € d'indemnités journalières de sécurité sociale ;
- ✖ - 2 988 € de remboursements de formations professionnelles ;
- ✖ + 444 € de cotisations des adhérents.

Les transferts de charge liés aux emplois aidés dans l'association ont fortement diminué en 2019. Les dispositifs d'aide à l'emploi ont été réduits au profit de l'apprentissage et il ne reste qu'un seul poste de travail financé dans ce cadre. Ce compte représente, avec l'arrêt des temps d'activités périscolaires, la principale déperdition de produit sur cet exercice.

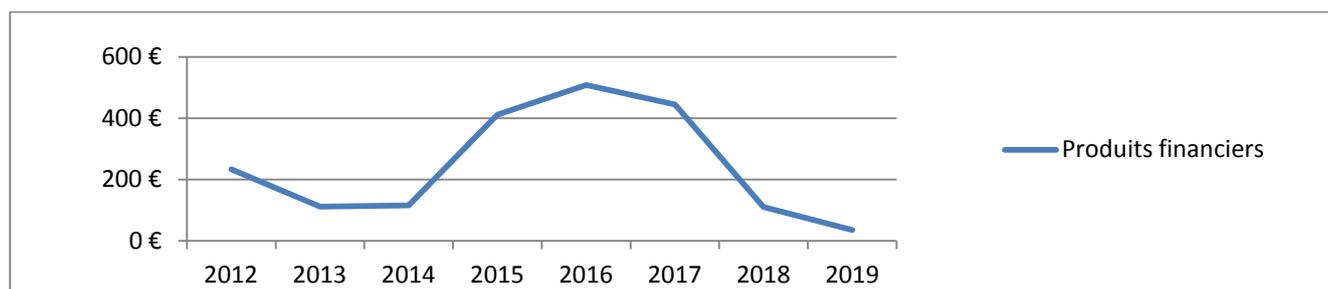
Les indemnités journalières de sécurité sociale ont augmenté mais impactent peu l'exercice passé. Elles traduisent les ressources issues des arrêts maladies des salariés.

Les remboursements de formations professionnelles restent conséquents et démontrent une volonté associative d'accompagner le parcours de formation des salariés tout au long de la vie. Cela concerne tous les salariés de l'association, sur des formations individuelles ou collectives, sur site ou à l'extérieur.

Les cotisations des adhérents, familiales ou individuelles, sont le reflet de l'augmentation de la fréquentation, en augmentation par rapport à 2018.

a. Les produits financiers

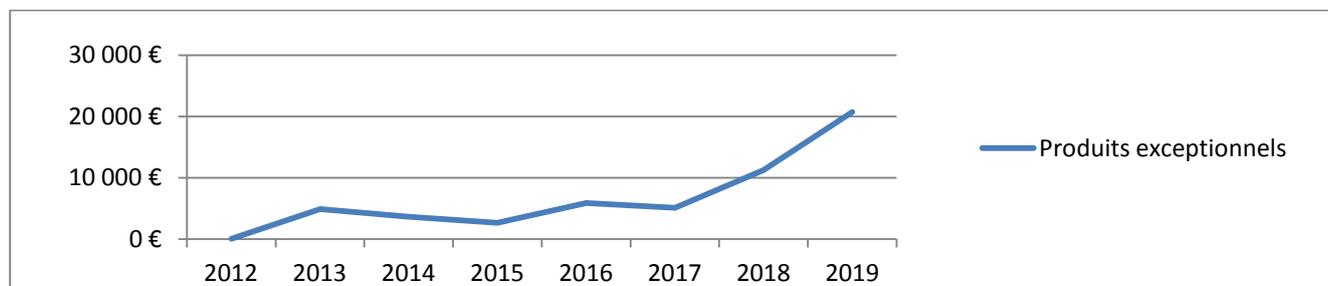
Les produits financiers représentent les intérêts perçus par l'association sur le placement financier de sa trésorerie.



Issus de la trésorerie et du solde des comptes bancaires, les produits financiers sont en diminution, l'association ayant utilisé une partie de sa trésorerie pour financer la création de la micro crèche. Cette tendance devrait s'inverser en 2020, l'association ayant perçu toutes les subventions d'investissement pour ce nouvel équipement.

b. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels représentent tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.



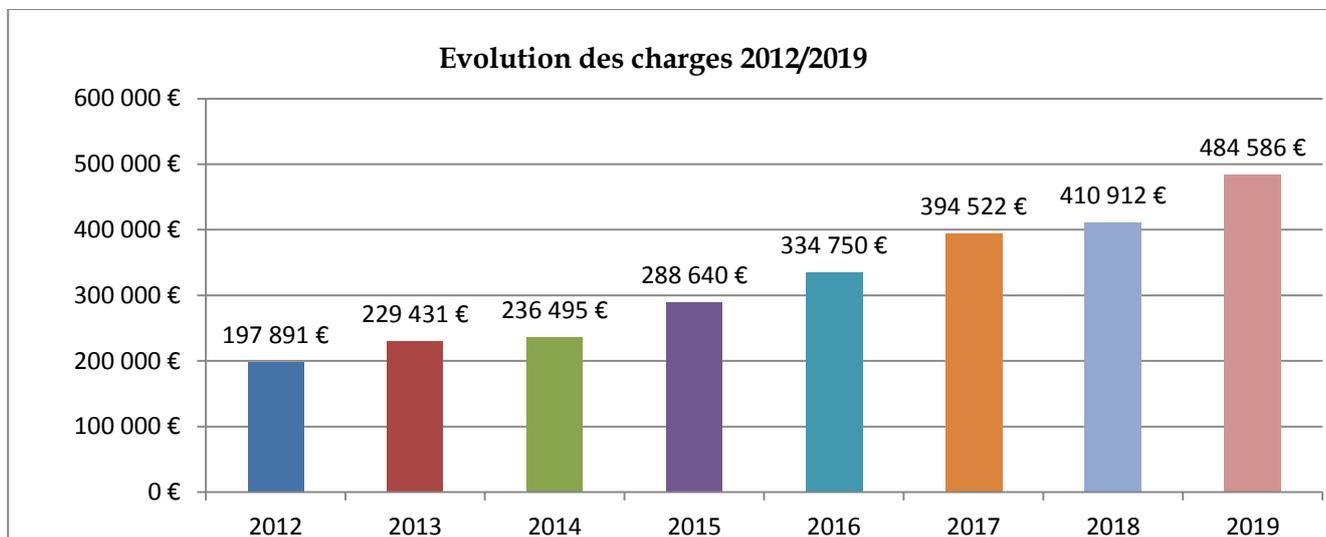
Entre 2018 et 2019, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 11 463 € de quote-part des subventions d'investissement, issue de la construction de la micro crèche ;
- * + 425 € correspondant aux produits de l'exercice précédent.

Les charges de l'exercice 2019

Les charges de l'exercice 2019 sont issues des charges d'exploitation, des charges financières et des charges exceptionnelles.

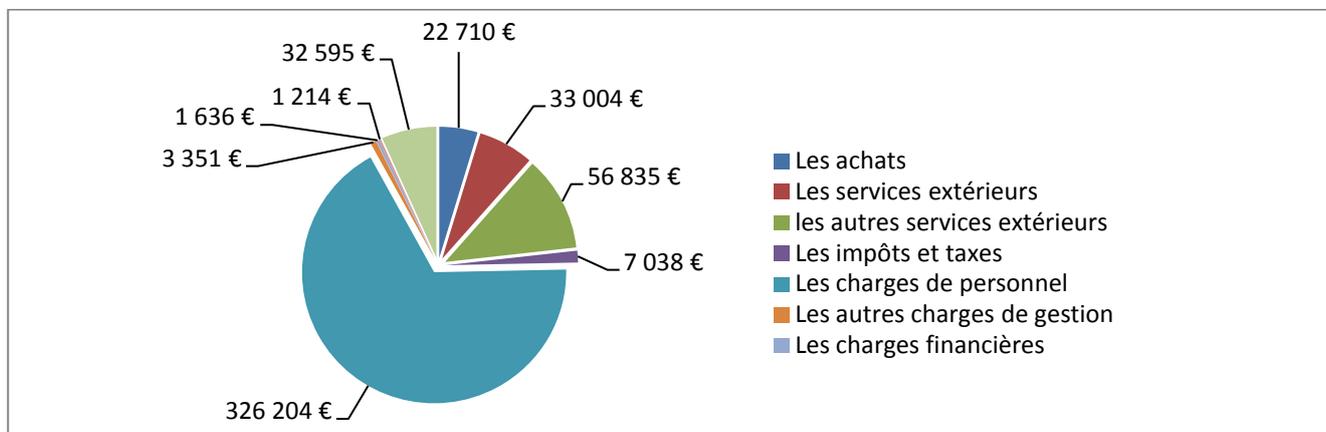
Les charges sont en constante augmentation sur les derniers exercices :



a. Les charges d'exploitation

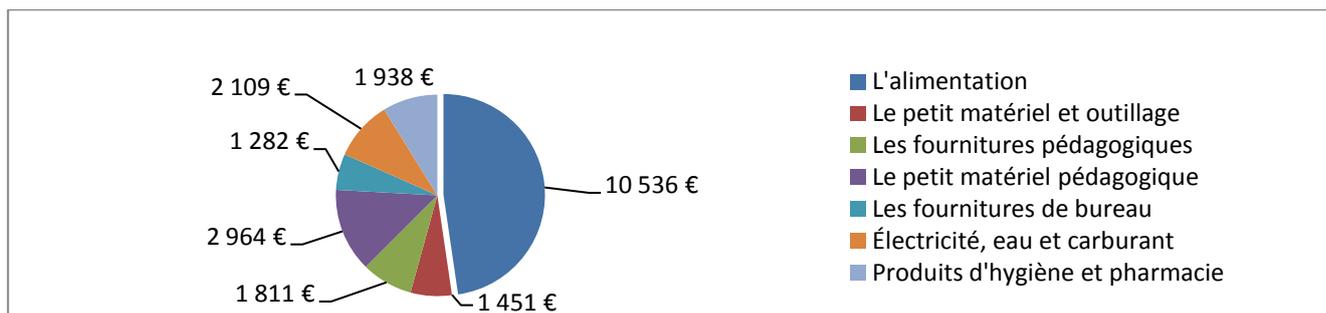
Les charges d'exploitation traduisent la perte de richesse de l'association nécessaire à la création et au développement des services.

Pour 2019, les charges d'exploitation se répartissent de la manière suivante :



Les achats

Ce poste comprend l'ensemble des achats ayant vocation à être consommés par l'association. Les sept principaux postes d'achat sont détaillés ainsi :



Entre 2018 et 2019, cette classe de compte a diminué de 349 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 3 139 Euros d'alimentation ;
- * - 1 670 Euros de petit équipement ;
- * + 443 Euros de fournitures pédagogiques ;
- * + 1 477 Euros de petit matériel pédagogique ;
- * + 122 Euros de fournitures de bureau ;
- * + 1 256 Euros d'électricité, d'eau et de carburant ;
- * + 996 Euros de produits d'hygiène et pharmacie.

La forte évolution, en 2018, des achats liés à l'alimentation avait incité l'association à changer de fournisseur et amélioré la gestion des stocks pour éviter la déperdition des matières premières. Cela se traduit par une forte diminution de ce compte malgré une fréquentation plus importante que les années passées.

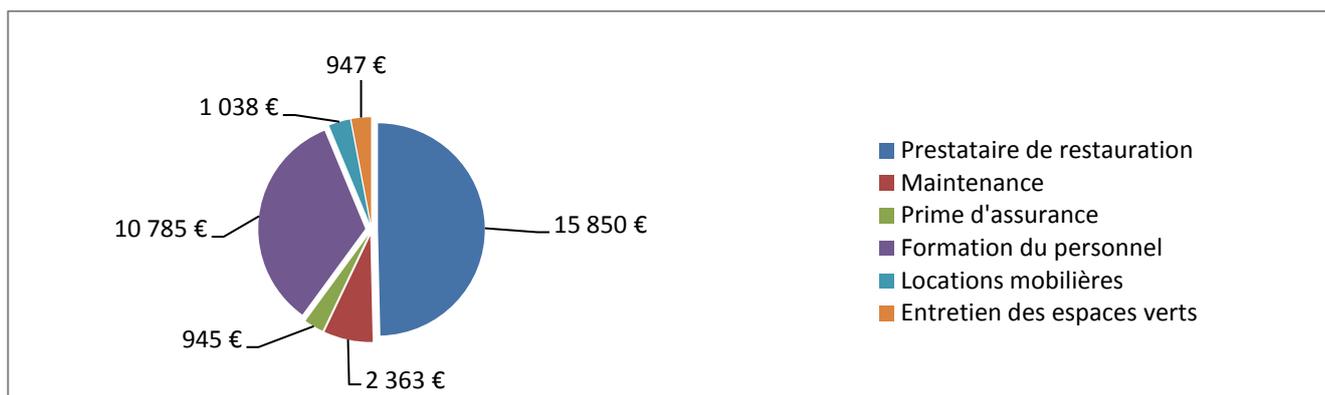
Les achats des équipements pédagogiques, fournitures pédagogiques et de petit équipement sont stabilisés malgré une ventilation différente de l'exercice 2018, les besoins étant différents sur 2019.

Les comptes « Électricité, eau et carburant » et « Produits d'hygiène et pharmacie » ont nettement augmenté parce qu'ils traduisent l'ouverture sur une année pleine de la micro crèche, l'exercice 2018 ne comprenant une ouverture que de quatre mois.

Cette classe de comptes a été bien maîtrisée au regard des fréquentations plus importantes des différents services en 2019.

Les services extérieurs

Ce poste comprend toutes les charges en provenance des tiers autre que les achats. Les six principaux postes de services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2018 et 2019, cette classe de compte a augmenté de 8 856 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 5 821 Euros de prestation de restauration ;
- * - 139 Euros de maintenance ;
- * + 207 Euros de prime d'assurance ;
- * + 298 Euros de formations professionnelles ;
- * + 1 038 Euros de locations mobilières ;
- * + 947 Euros d'entretien des espaces verts.

La prestation de restauration a fortement augmenté sur cet exercice mais correspond à l'ouverture de la micro crèche (déjeuner et goûter) sur un exercice de douze mois, soit huit mois de plus qu'en 2018.

Les locations mobilières représentent les locations de minibus, qui étaient précédemment positionnées dans les autres services extérieurs, en compte 62. Le montant de ces charges est proche de celui de 2018 mais la réaffectation dans un nouveau compte 61 génère un écart significatif dans cette classe de compte.

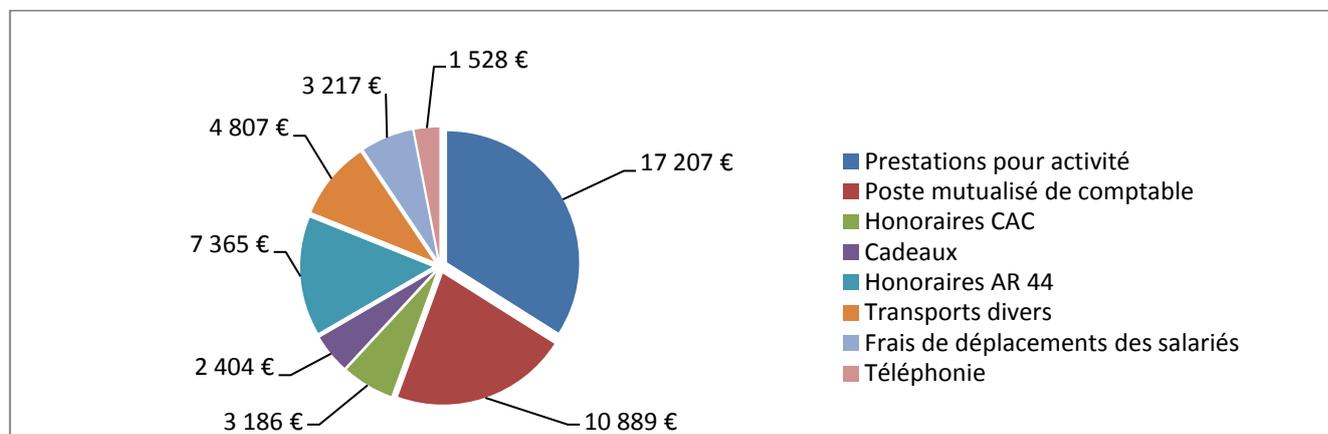
La prestation d'entretien des espaces verts est assurée par un ESAT du territoire et assure l'entretien du terrain et de l'aire de jeux de la micro crèche.

Les formations professionnelles représentent une enveloppe similaire à l'année 2018 et confirme la volonté de l'association et des salariés à développer de nouvelles compétences pour assurer des accueils de qualité.

Enfin, une charge d'étude et recherche a été soldée pour le prestataire Orange dans le cadre de la construction de la micro crèche et de la création des réseaux. D'une valeur de 912 Euros, cette charge ne sera pas renouvelée dans les années à venir.

Les autres services extérieurs

Ce poste comprend les charges externes qui proviennent directement des besoins de l'association pour ses activités. Les huit principaux postes des autres services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2018 et 2019, cette classe de compte a augmenté de 150 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 931 Euros de prestations pour activité ;
- * + 2 483 Euros de poste mutualisé de comptable ;
- * + 783 Euros d'honoraires d'Animation Rurale 44 suite à une modification de leur tarification ;
- * + 2 275 Euros de cadeaux ;
- * + 535 Euros de téléphonie.

Les prestations pour activité ont légèrement diminué mais restent dans une proportion suffisante pour assurer l'attractivité des animations proposées à tous les adhérents.

Le poste mutualisé de comptable a augmenté car l'association employeur, l'A.F.R. de Chaumes en retz, a perdu les aides à l'emploi qui finançaient ce poste de travail. Cette déperdition de produits a mécaniquement fait augmenter le coût horaire de ce poste de travail, poste dont le taux horaire est estimé à 21 € en 2019.

La fédération Animation Rurale 44 a proposé une nouvelle tarification aux associations adhérentes depuis 2018 avec, pour objectifs, de maintenir les services proposés tout en garantissant l'équilibre financier d'AR 44. Cela se traduit, entre 2017 et 2019, par une augmentation de 2 732 Euros.

Le conseil d'administration, dans le cadre de sa politique salariale, a décidé de valoriser le travail réalisé par les salariés par l'attribution de chèques cadeaux. Ce dispositif n'étant pas mis en place en 2018, le compte « Cadeaux » connaît une augmentation importante en 2019.

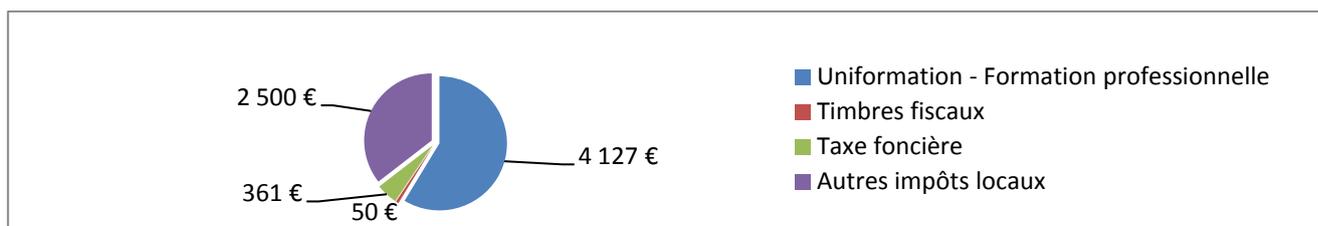
La prestation de téléphonie a fortement augmenté sur cet exercice mais correspond à l'ouverture de la micro crèche sur un exercice de douze mois, soit huit mois de plus qu'en 2018.

Enfin, une charge de frais d'actes et contentieux a été soldée pour l'étude de Maître TEXIER dans le cadre d'un dossier de recouvrement pour des factures non soldées. D'une valeur de 300 Euros, cette charge ne sera normalement pas renouvelée dans les années à venir.

Les impôts et taxes

Ce poste comprend tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que tous autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières.

Les quatre postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2018 et 2019, cette classe de compte a augmenté de 2 950 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 361 Euros de taxe foncière ;
- * + 2 500 Euros d'autres impôts locaux ;
- * + 89 Euros de financement à la formation continue.

La taxe foncière et les autres impôts locaux représentent de nouvelles charges issues de la construction de la micro crèche. Si la taxe foncière sera due chaque année, les autres impôts locaux (taxe d'aménagement) liés aux travaux ne seront pas renouvelés dans les années à venir.

Le financement de la formation continue est corrélé à l'évolution des charges de personnels. Celles-ci étant en augmentation en 2019, ce financement connaît la même croissance.

Les charge de personnel

Ce poste comprend les rémunérations versées au personnel de l'association, en contre partie du travail fourni, mais également aux charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées.

Les trois principaux postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2018 et 2019, cette classe de compte a augmenté de 44 155 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 56 646 Euros de rémunérations brutes ;
- * - 10 451 Euros de charges patronales.

Les rémunérations brutes connaissent un écart important entre les exercices 2018 et 2019. L'ouverture de la micro crèche sur un exercice de douze mois en 2019, au lieu de quatre mois en 2018, est la principale explication de cette évolution. Toutefois, la valeur du point appliquée dans la convention collective nationale de l'animation est passée de 6.14 € à 6.24 € et participe également à cette augmentation de la masse salariale brute.

L'exercice 2019 a également été marqué par une diminution importante du taux des charges patronales. Cette baisse, connue par l'association mais non évaluable en 2018, n'avait pas été projetée dans le budget prévisionnel 2019. Cela s'est traduit par une diminution de 14% des charges patronales par rapport à 2018 alors que les rémunérations brutes ont augmenté de 27 % entre ces deux exercices. Si les charges patronales avaient connu la même évolution, l'association aurait dû payer environ 30 000 € de charges supplémentaires.

Le remplacement de notre responsable pédagogique, en congé parental en 2019 pendant huit mois, n'a été assuré par un salarié remplaçant que sur les quatre premiers mois. Ce remplacement partiel, dû à la difficulté de l'association à trouver des profils professionnels adaptés au poste de travail, a diminué le coût de la masse salariale.

L'association a de plus en plus de difficultés à recruter des salariés saisonniers en contrat d'engagement éducatif, salariés dont la masse salariale est moins importante que les contrats à durée déterminée classiques. En 2019, un nombre important de contrats saisonniers ont été réalisés en C.D.D., ce qui aurait dû augmenter la masse salariale de l'accueil de loisirs. Toutefois, pour les raisons expliquées ci-dessus, cette caractéristique ne transparait pas dans le compte de résultat.

De manière plus globale, les emplois vacants et à durée déterminée, au sein de l'association, sont de plus en plus difficiles à pourvoir. Les candidatures sont rares et les personnes sont, souvent, non diplômées.

Les autres charges de gestion

Ce poste comprend les charges qui proviennent d'évènements concernant l'exploitation de l'association mais qui ont vocation à être ponctuelles.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2018 et 2019, cette classe de compte a augmenté de 303 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 320 Euros de créances sur exercices antérieures, issues d'une annulation de créance d'une famille sur décision judiciaire.

Les dotations aux amortissements/investissements

Ce poste comprend la dépréciation des éléments physiques de l'association (mobilier, logiciel, électroménager, etc.) ainsi que les provisions réalisées par couvrir certains risques.

Les trois postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2018 et 2019, les dotations aux amortissements ont augmenté de 18 761 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 15 085 Euros de dotations aux amortissements corporels ;
- * + 1 656 Euros de dotations aux provisions d'exploitation ;
- * + 2 020 Euros de provisions pour clients douteux.

L'amortissement de l'établissement accueillant le nouveau service de micro crèche a été calculé sur douze mois en 2019, au lieu de cinq mois en 2018. Il représente l'augmentation significative de ce compte.

Les provisions d'exploitation concernent la valorisation des primes de départ en retraite. En 2018, au regard des enveloppes budgétaires cumulées sur les derniers exercices et suite au départ d'une salariée, il n'était pas utile d'abonder cette année là. En 2019 et avec l'ouverture de la micro crèche, l'association a repris un financement de ce compte, pour une valeur de 1 656 Euros.

Pour la première année, l'association a fait appel, en 2019, à une étude d'huissier pour recouvrer les dettes d'une famille adhérente. Au regard de la situation, l'association a fait le choix de positionner l'ensemble des factures éditées sur une provision de clients douteux.

b. Les charges financières

Les charges financières représentent toutes les charges générées par l'octroi de financement extérieurs (établissement de crédit, créances commerciales).

En 2019, ce compte est valorisé à 1 635 Euros, soit une diminution de 73 Euros par rapport à l'exercice 2018. La clôture d'un compte d'emprunt particulier, lié à la construction de la micro crèche, a réduit les intérêts bancaires sur cet exercice.

c. Les charges exceptionnelles

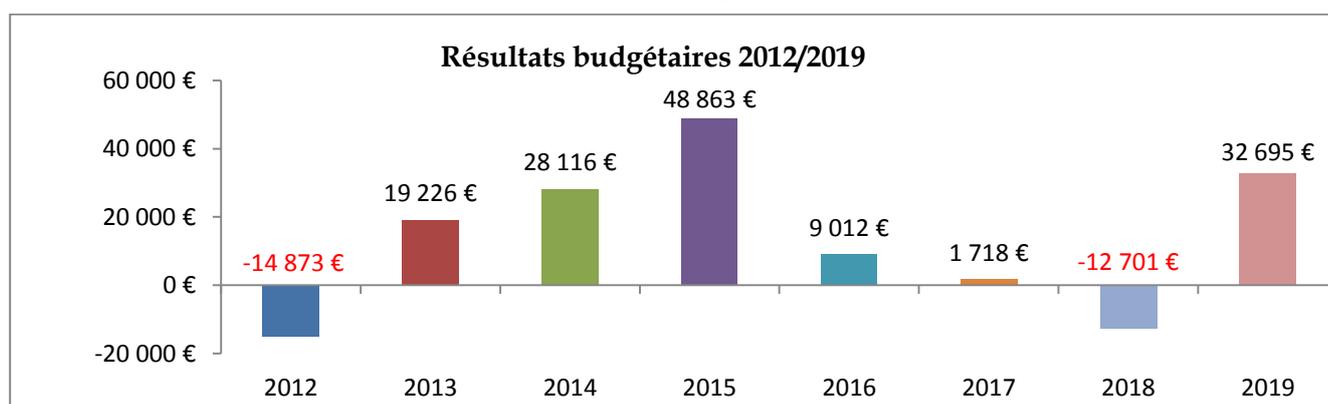
Les charges exceptionnelles représentent toutes les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.

En 2019, ce compte est valorisé à 1 214 Euros et comprend les éléments suivants :

- * 214 Euros de charges constatées sur les exercices antérieurs pour des éléments comptables arrivés après la clôture des comptes : une facture d'électricité et une régulation d'indemnités journalières de sécurité sociale ;
- * 1 000 Euros de frais de caution liés à la dégradation d'un minibus en location.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2019

Le résultat d'un exercice budgétaire représente l'écart entre les produits et les charges à la date de clôture d'un exercice. Lorsque les produits sont supérieurs aux charges, l'association réalise un excédent budgétaire. Lorsque les charges sont supérieures aux produits, l'association réalise un déficit budgétaire. Dans les deux cas, c'est l'Assemblée générale qui affecte le résultat de l'exercice budgétaire.



Le résultat de l'exercice budgétaire 2019 est un excédent de 32 695.11 Euros.

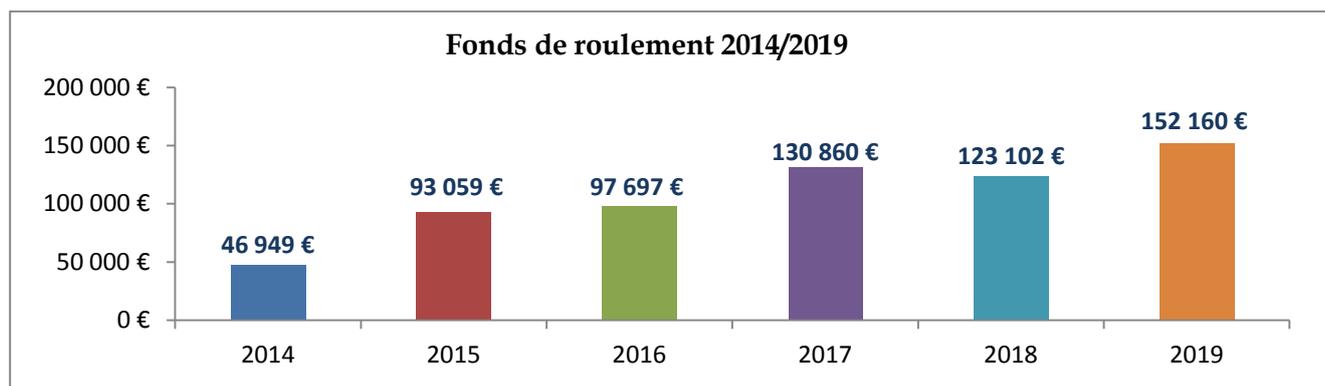
L'analyse financière

L'analyse financière apporte un éclairage sur la réalité économique de l'association, en utilisant les données issues du bilan et du compte de résultat.

a. Le fonds de roulement global

Le fonds de roulement global est la différence entre les financements à long terme et l'actif immobilisé brut. Il comprend les fonds propres de l'association, les provisions pour risques et charges dont on déduit l'actif immobilisé.

Les fonds de roulement des six derniers exercices se répartissent de la manière suivante :

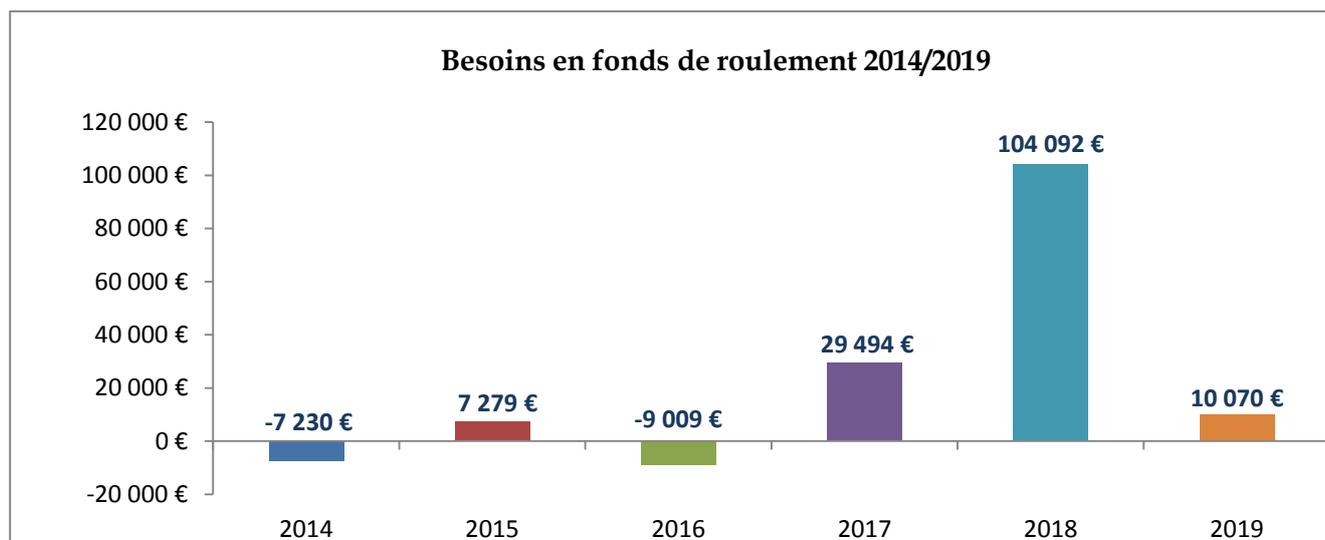


Le fonds de roulement 2019 est de 152 160 Euros et représente 113 jours de fonctionnement. Ces ressources stables de l'association permettent de financer les emplois durables et, notamment, l'investissement immobilier lié à la micro crèche.

d. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'actif circulant et les ressources d'exploitation. L'actif circulant comprend les factures impayées, les subventions non perçues, les prestations CAF/MSA non perçues et les divers produits à recevoir. Les ressources d'exploitation comprennent les factures non régularisées par l'association, les charges patronales et cotisations non versées.

Les besoins en fonds de roulement des six derniers exercices se répartissent de la manière suivante :



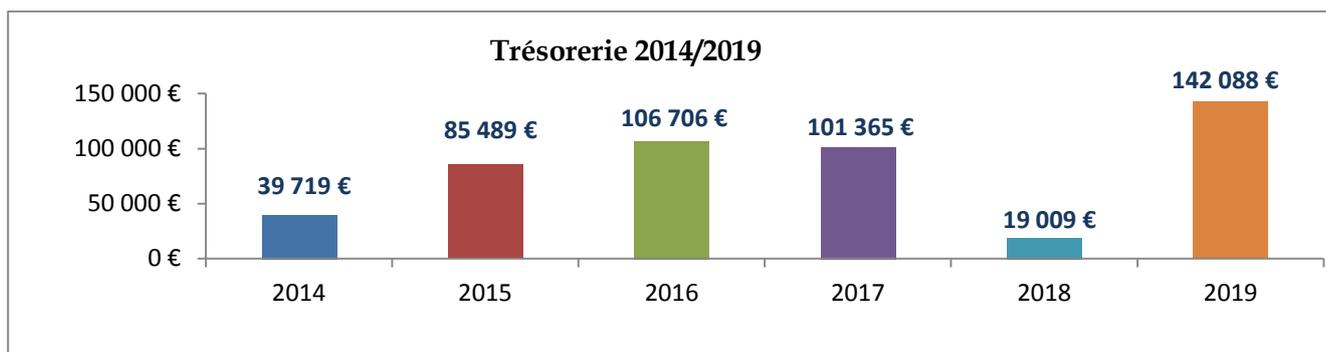
Le besoin en fonds de roulement 2019 est de 10 070 Euros. Il est nettement moins élevé par rapport à l'exercice 2018, l'association ayant perçu les subventions attendues pour la construction de la micro crèche.

En l'état, le fonds de roulement permet d'amortir les besoins en fonds de roulement de l'association. Les créances attendues sont principalement dues à un décalage entre la facturation et le solde des factures, notamment depuis l'ouverture de la micro crèche.

e. La trésorerie

La trésorerie est constituée par la différence entre le fonds de roulement et le besoin/excédent en fonds de roulement.

La trésorerie des six derniers exercices se répartit de la manière suivante :

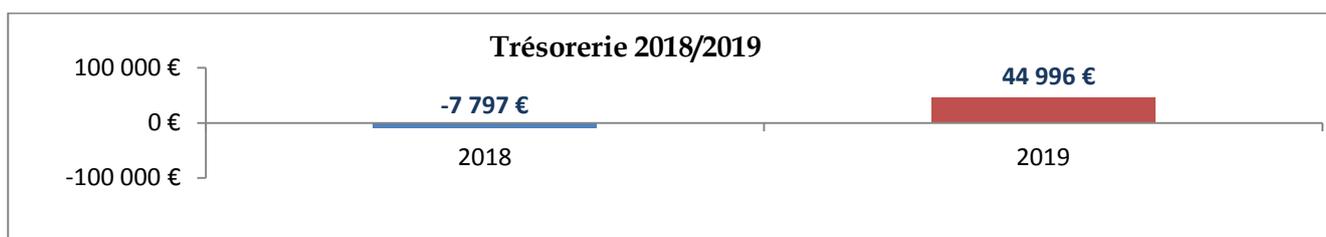


Le stock de trésorerie 2019 permet de financer l'activité de l'association et représente une enveloppe suffisante pour faire face à des difficultés économiques ponctuelles. La trésorerie retrouve un niveau similaire à 2016, année où l'association a décidé de créer le service de micro crèche intercommunale.

f. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est un ratio qui montre l'ensemble des ressources internes générées par l'activité de l'association et permettant d'assurer son financement. Elle montre la capacité de l'association à autofinancer son cycle d'exploitation et à dégager de la richesse.

La capacité d'autofinancement des deux derniers exercices se répartit de la manière suivante :

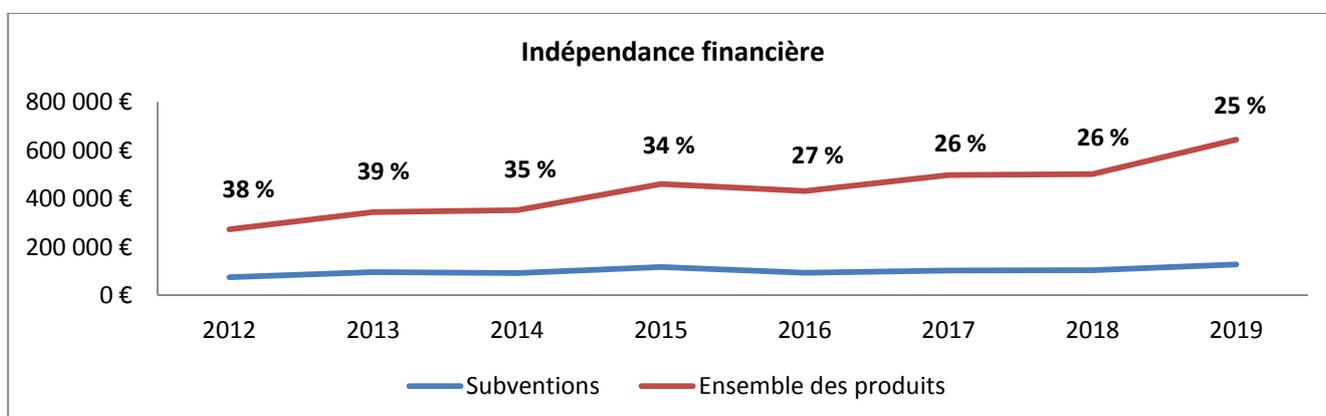


Entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, l'association a généré un exercice budgétaire excédentaire qui, couplé à des dotations aux amortissements importantes, assure une capacité d'investissement pertinente pour maintenir la qualité des projets existants ou déployer de nouveaux projets.

g. L'indépendance financière

L'association perçoit des aides financières de la part de multiples partenaires, subventions qui contribuent directement à la réalisation d'actions en faveur des habitants. La suppression de financements extérieurs peut donc fragiliser la vie associative et cette dépendance peut être matérialisée par le rapport entre les subventions perçues et l'ensemble des produits constatés sur un exercice, appelé ratio d'indépendance financière (en %).

L'indépendance financière des derniers exercices se répartit de la manière suivante :



Les orientations économiques mises en œuvre par l'association ont permis le développement des activités sans recourir systématiquement à des financements publics.

Annexe 1 - Composition du bureau

Annexe 2 - Gouvernance associative

Annexe 3 - Organigramme

Annexe 4 - La tarification

Annexe 5 - Le rapport financier 2019

Annexe 6 - Charges prévisionnelles 2020

Annexe 7 - Produits prévisionnels 2020